

Édito

Soufflons sur la brume pour afficher clairement notre conception de la prise en charge des futurs architectes. Aujourd'hui, le flou savamment orchestré par les pouvoirs publics sur la séquence professionnalisante, son contenu et ses statuts laissent avant toute chose les étudiants dans l'inquiétude et l'interrogation sur la volonté de l'État quant à la place de l'architecte dans la société.

Nous, architectes, affirmons un désir : que nos futurs confrères de demain puissent assurer leur fonction dans les perspectives de développement de la profession et de l'architecture. Ils doivent être de véritables acteurs économiques au service de tous et des plus humbles.

Pourquoi, le carnet métier ?

Depuis plusieurs années, l'UNSFA a pris conscience de la nécessité de créer un outil pour offrir à la profession les moyens d'exercer pleinement la maîtrise d'œuvre dans une totale plénitude et conquérir ainsi sa place dans la société.

Ce carnet métier rassemble un nombre important de thèmes totalisant environ 320 à 380 heures de formation théorique qui doit être dispensée dans un contexte d'exercice professionnel au sein des entreprises d'architecture.

Il est évident que la proposition du ministère limitant à 6 mois cette mise en situation professionnelle ne peut pas répondre aux objectifs nécessaires à la bonne formation des architectes.

C'est pourquoi, le CNOA, le SA et l'UNSFA ont décidé d'agir unitairement sur ce sujet.

L'UNSFA veut accueillir les futurs professionnels dans des conditions positives, avec un statut de salarié conforme à la convention collective, un tuteur dans l'entreprise, et un outil permettant la validation du parcours, le carnet métier.

La profession ne peut subir la mise en place d'une formation professionnelle par un ministère ignorant les contraintes et exigences de l'exercice du métier d'architecte : La profession, par son savoir et son expérience, est l'acteur naturel et légitime pour participer à cette formation.

L'UNSFA et ses militants souhaitent que les rencontres avec les écoles, les enseignants, les étudiants se développent pour échanger sur notre intérêt commun : L'avenir de la profession. Il faut nous rassembler pour donner à l'architecture la place qu'elle mérite et bâtir ensemble un cadre de vie de qualité.

Michel Rouleau
Président de l'UNSFA



Couverture
PHOTOGRAPHIE & RÉALISATION
1 : Parlement européen à Strasbourg, Architecture Studio (© CUS - B. Henry)
2 : Cabinet Le Pourveur-Paimpol (22), Bruno Le Pourveur, architecte DPLG (© Serge Demailly)



▶ À l'honneur	4
▶ Actus	5
▶ Bon sens	6
▶ Pour une architecture et un cadre de vie durables ?	
▶ Infos ministères	11
Code des marchés publics : les PME toujours à la peine... maximum	
▶ Dossier formation	12
▶ Vie syndicale	16 et 24
▶ Club Prescrire	19
▶ Cahier spécial région Bretagne	27
Interview de Jean-Yves Le Drian	
▶ Infos sociales	31
Vers une "garantie frais de santé" de branche	
▶ Infos juridiques et réglementation	33
- L'assurance construction	
- Qualibat et sa nouvelle organisation	
▶ Infos techniques	35
▶ Environnement	36
"Mordus" ou "frileux" de la HQE® ?	
▶ Expression libre	37
Au bout du porte-mine, la perruche ?	
▶ Archi-médias	38

PASSION
ARCHITECTURE

10 rue Bertin Poirée 75001 Paris - Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 - Fax : +33 (1) 45 44 93 68 - E-mail : contact@unsfa.com - Directeur de publication : Michel Rouleau - Rédactrice en chef : Isabelle Chinardet-Cantineau - Chargés de rubriques : Patrice Bailly/Vie syndicale et Collectivités locales - Isabelle Chinardet-Cantineau/Expression libre - Gilles Garby/L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure - Michel Hordé et Esther Pinabel/Club Prescrire - Dominique Jouffroy/Communication UNSFA - Alain Masson/Infos sociales - François Pélegrin, Gérard Senior/Infos techniques - Emmanuel Petit/Communication - Didier Prost/Vie syndicale et L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure - Gilbert Ramus/Bon sens et Infos juridiques - Dominique Riquier-Sauvage, Eric Sneller/Environnement - Nicolas Depoutot/Illustrations

Abonnement (4 numéros par an) - 12 € TTC, tél. / fax UNSFA (contact : Eugénie Veille 01 45 44 82 45)

Conception et réalisation : **EDITIONS PC** - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin, Sébastien Chabas, Philippe Morineau - Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 - "Passion Architecture" est une publication de l'organisation



La direction se réserve le droit de refuser toute publicité

ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chirat / Ce numéro contient un encart jeté "37" congrès des architectes"

JACQUES-PHILIPPE CHARPY RÉÉLU À LA PRÉSIDENTE DE L'UNTEC



Lors du 34^e congrès des économistes de la construction, qui s'est déroulé à Lille, du 3 au 5 mai 2006, Jacques-Philippe Charpy a été reconduit à la présidence de l'Union nationale des économistes de la construction et des coordonnateurs (UNTEC). Cet économiste, âgé de 55 ans, installé à Besançon, prend donc la présidence de l'UNTEC pour un nouveau mandat d'une durée de trois ans.

DOMINIQUE JOURDAIN, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION HQE



Dominique Jourdain, maire de Château-Thierry depuis 1989, a accédé à la présidence de l'Association HQE le 29 mai dernier, confirmant ainsi son investissement pour la cause environnementale. Il est en effet président des Eco-Maires (association nationale des maires pour l'environnement et le développement durable) depuis 1997, membre du Conseil National du Bruit depuis 2001, membre du Conseil National du Développement Durable depuis 2002 et rapporteur de la Commission "Environnement" de l'AMF.

MICHEL GRANGE À LA PRÉSIDENTE DE LA MAF



C'est à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin dernier que Michel Grange a été élu à la présidence de la Maf. Maison indépendante, construite par les architectes pour les architectes progressivement

rejoints par d'autres concepteurs du bâtiment, la MAF est une mutuelle d'assurance à vocation professionnelle, ancrée sur son métier et son sociétariat. L'objectif des 180 collaborateurs de la MAF est de permettre aux architectes et concepteurs d'exercer leur métier sereinement en assurant efficacement leur défense. La MAF compte plus de 25 000 adhérents en France.

RUDY RICCIOTTI DÉCROCHE LE GRAND PRIX NATIONAL D'ARCHITECTURE 2006

À l'issue de la délibération du jury du Grand Prix national d'architecture, constitué d'architectes, de maîtres d'ouvrage, d'élus, d'institutionnels, le ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres a remis le mardi 25 avril 2006 à l'architecte Rudy Ricciotti la plus haute distinction française en architecture.

Le Grand Prix national d'architecture, dont le premier lauréat était en 1975 Jean Willerval, est désormais biennal. Après Patrick Berger en 2004, Rudy Ricciotti s'est ainsi distingué des quatre autres candidats de la session 2006 : Odile Decq, Jacques Ferrier, Yves Lion et Patrick Bouchain, atelier B&H. Originaire d'Alger, Rudy Ricciotti, DPLG depuis 1980, s'est vu remettre le diplôme du Grand Prix réalisé spécialement par l'artiste Daniel Buren ainsi qu'une dotation de 10 000 euros. Il bénéficiera également d'une exposition monographique organisée par la Cité de l'architecture et du patrimoine et se verra confier par le ministre de la Culture et de la Communication, la présidence des prochains rendez-vous de l'architecture en 2007.



ANN-JOSÉ ARLOT MEMBRE ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE



Ann-José Arlot a été élue membre associé de l'Académie d'Architecture. Elle a également été nommée à l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles du Ministère de la culture.

LES PYRAMIDES D'OR 2006



Organisées par la Fédération des Promoteurs Constructeurs depuis 3 ans, les Pyramides d'Or ont été décernées le 15 juin dernier à la Baule lors d'un dîner de gala qui couronnait le 36^e congrès de la FPC. L'opération Port Saint Martin à Rennes, d'OCDL groupe Giboire, a remporté la pyramide d'or. L'architecte de cette réalisation est Michel Kagan.

NAJA 2006 : LA VALEUR N'ATTEND PAS LE NOMBRE DES ANNÉES

Les 22 équipes d'architectes lauréates ont été sélectionnées par la qualité de leurs projets, leur capacité à répondre à des problématiques architecturales et urbaines d'actualité, ainsi que la spécificité de leur parcours. Âgés de 28 à 34 ans, ces jeunes architectes sont issus en grande majorité des écoles parisiennes d'architecture. Bien que le nombre de jeunes diplômées rattrape celui de leurs homologues masculins, on regrette qu'il y ait si peu de jeunes architectes au féminin.

Agence Search / Caroline Barat, Thomas Dubuisson ; Architecture – System / Paul-Emmanuel Loiret, Serge Joly ; Matthias Armengaud, Alessandra Cianchetta, Sébastien Demont, Arnaud Hirschauer, Aurélien Masurel ; Bonnenfant/Georgieff / Nicolas Bonnenfant, Pablo Georgieff ; Bourbouze & Graindorge / Gricha Bourbouze, Cécile Graindorge ; Cubik Architecture-A. Loisy Bonnamour / Angélique Loisy Bonnamour ; Sophie Delhay ; Encore Heureux / Julien Choppin, Nicola Delon ; FP / Luis Miguel Pinto Gonçalves, Stéphane Faidherbe ; Mathurin Hardel ; Mahmoud Keldi ; Matthieu Gelin & David Lafon ; Eva Meinhardt ; Marta Mendonça ; Nabito Arquitectura / Alessandra Faticanti, Roberto Ferlito ; Projectiles / Reza Azard, Daniel Meszaros ; RH + Architecture / Alix Heaume, Adrien Robain ; Rousselle & Laisne Architectes / Nicolas Laisne, Christophe Rousselle ; Guillaume Segond ; Tank Architectes / Olivier Camus, Lydéric Veauvy ; Trevelo & Viger-Kohler Architectes / Pierre-Alain Trevelo, Antoine Viger-Kohler ; W-Architectures / Raphaël Voinchet.

DISCUSSION DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS LORS DE LA CONFÉRENCE DE LA CPMOB

La Conférence permanente de la maîtrise d'œuvre bâtiment (CPMOB), qui rassemble les présidents de CICF, SYNTEC, UNAPOC, UNSFA et UNTEC, s'est réunie le 21 avril 2006.

Ce fut l'occasion de faire connaissance avec Christine Cheze, nouvelle présidente de l'UNAPOC, élue le 1^{er} mars 2006 en remplacement de Jean-Pierre Antoine dont le mandat venait à expiration.

Les présidents de la CPMOB ont discuté du futur code des marchés publics : satisfaction que nos actions coordonnées aient permis d'obtenir la correction de quelques articles du projet de code 2006 ; inquiétude sur d'autres dispositions, comme celles relatives aux "procédures adaptées", car certains maîtres d'ouvrage sont inconscients des coûts des prestations exigées des candidats.

La question des responsabilités et assurances de la construction a également été évoquée, notamment après les études et rapports de SYNTEC et de l'UNSFA.

MITECH ET EFFINERGIE : L'UNSFA S'ENGAGE DANS LES ACCORDS DE KYOTO (réduction par 4 à l'horizon 2050 des consommations énergétiques et de l'émission de CO₂)

Le projet MITECH est organisé autour du traitement de l'enveloppe des maisons pour les amener à un niveau de déperditions, par transmission et renouvellement d'air, au moins égal à celui exigé par la réglementation actuelle. Il doit aussi permettre une organisation cohérente de l'offre par les améliorateurs. L'UNSFA est lauréate de ce projet.

L'union a également rejoint l'association Effinergie qui a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière bâtiment (entreprises, régions, maîtres d'œuvre, industriels, banques, centre techniques...) autour de l'efficacité énergétique des bâtiments. Effinergie entend développer en France un concept de bâtiments confortables et économes en énergie, tant dans le neuf que dans la rénovation.

L'OGBTP PRÉCISE SES ORIENTATIONS LORS DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP), qui regroupe neuf architectes de l'UNSFA et neuf entrepreneurs de la FFB, a précisé lors de son dernier conseil d'administration tenu le 20 avril 2006, quelles sont les principales orientations de l'association. Les représentants de l'OGBTP ont souligné la priorité donnée à la réactivation des offices départementaux en sommeil et l'importance confirmée de la vie en réseau des offices. Le conseil a également notifié la nécessité de poursuivre les efforts déjà fournis, afin de les rendre plus productifs. Il a également été évoqué l'organisation d'une réunion sur le thème national "vérité des coûts" ainsi que l'amélioration du CD ROM "Architectes, entrepreneurs, mode d'emploi".

AGENDA

2 octobre 2006 à 15h au Sénat **Les premières rencontres du CNC** (Conseil National de la Construction) sur le thème "Construction et cadre de vie : prospective 2030". Actuellement présidé par François Pélegrin, le CNC regroupe 28 fédérations professionnelles de la construction et du cadre de vie. Programme et inscription téléchargeable sur le site www.unsfa.com



468 exposants, dont 45 pour le seul hall 3, présentaient leurs produits au CIB 2006.

LE CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS 2006 CONNAÎT UN GRAND SUCCÈS

Du 31 mai au 2 juin 2006 au Parc des Expositions de la Beaujoire à Nantes, s'est déroulée la 9^e édition de ce grand événement international dédié au bois et dont l'UNSFA était partenaire. Plus de 9 000 professionnels provenant d'une soixantaine de pays sont venus visiter les stands de huit régions françaises et de 25 pays. Pour la première fois, un hall était dédié à l'utilisation de ce matériau dans la construction. Les exposants, présents dans ce hall, dialoguaient avec les architectes présents. Ces derniers pouvaient suivre un cycle de 15 conférences techniques et participer à une soirée "Architecture, bois et développement durable".

Pour une architecture et un cadre de vie durables ?

La France aura le cadre de vie qu'elle mérite

Le secteur de la construction et du cadre de vie est de loin le plus important des secteurs d'activités : 100 milliards d'€/an, 140 milliards avec les travaux publics : à lui seul il équivaut aux secteurs ;

automobile + équipement mécanique + appareils domestiques

ou encore aux secteurs :

aéronautique + sidérurgie + industrie pharmaceutique + matériel d'armement.

Son impact économique, social, environnemental, culturel est donc considérable.

Est-ce parce que l'ensemble des nombreuses professions qui le composent ne savent pas ou plutôt ne veulent pas le valoriser ensemble ?

Est-ce parce que le Président de la République, le Premier ministre et le ministre du budget n'ont pas encore analysé les prodigieuses économies que la nation pourrait tirer d'un tel secteur tout en contribuant à résorber certains problèmes majeurs de la société ?

Toujours est-il que, faute de volonté commune partagée et de moyens adaptés, ce principal vecteur de l'économie française et de la cohésion sociale affiche, depuis des décennies, des défauts majeurs :

- *les constructions consomment 50 % de l'énergie nationale,*
- *elles contribuent pour 28 % des émissions de CO₂,*
- *le "mal vivre" de certains ensembles urbains (grands ou petits) est évident,*
- *les bâtiments malsains engendrent de graves problèmes de santé pour les victimes (amiante) et des dépenses vertigineuses pour la sécurité sociale.*

Et pourtant, comme nous le montre bon nombre de pays voisins, créer un

cadre de vie de qualité dans une perspective de développement durable est possible à condition que le pouvoir politique se décide à raisonner en "économie globale" lorsqu'il fixe les conditions pour planifier, financer et concevoir tous les éléments constituant ce cadre de vie.

Cette "économie globale" doit être analysée dans toutes ses composantes qui interfèrent évidemment les unes sur les autres :

- *le volet environnemental d'intérêt collectif au niveau de la planète,*
- *l'urbanisme et le foncier, au niveau du territoire,*
- *l'impact économique et culturel de nos aménagements et de nos constructions : à analyser sur tout le cycle de vie jusqu'à la démolition,*
- *le coût du mal-vivre, qui peut être le fruit empoisonné des économies mal placées dans les trois premières composantes évoquées ci-dessus, alors que de très sérieuses études démontrent les avantages d'un bon environnement pour bien vivre en société, y compris pour le rendement du travail.*

Les récentes et fortes hausses du pétrole ont induit le gouvernement à adopter quelques mesures qui vont dans le bon sens mais faudra-t-il attendre que le baril dépasse les 100 \$ pour systématiser enfin le raisonnement en "économie globale" et faire du secteur de la construction et du cadre de vie un secteur exemplaire, sur tous les plans : social, économique, environnemental, culturel ?

Face à la situation condamnable du mode actuel de production de notre cadre bâti, évoquée au chapitre 1, il faut réagir : quelques propositions de bon sens font l'objet du chapitre 2.

Chapitre 1 : La médiocrité du système de production de notre cadre bâti

1.1 - Un contexte particulièrement alarmant

L'énergie fossile, en voie d'épuisement est désormais un produit de luxe, enjeu de tensions et de conflits. L'homme, en trois cents ans, aura consommé toutes les ressources fossiles que la planète a produites en quelques centaines de millions d'années.

20 % de la population actuelle consomment 80 % des ressources fossiles. Sur les 6,1 Ghab de la Planète, 2 Ghab n'ont pas l'électricité ; la population mondiale va doubler dans les 10 à 15 prochaines années, 2/3 seront des citoyens.

Il y a actuellement 700 voitures pour mille habitants aux USA et 7 voitures pour mille habitants en Chine. Au rythme de croissance actuel, la Chine, l'Inde vont tendre vers le même niveau de confort mais il n'y a pas les ressources naturelles ni pour construire environ un milliard de voitures ni pour les alimenter (tant que de nouvelles technologies ne seront pas développées). Le réchauffement climatique semble, en partie tout au moins, dû aux activités humaines. Une élévation de température comprise entre 1,6 et 6°C est attendue pour la fin du siècle ; l'élévation du niveau de la mer, principalement dû à la dilatation de l'eau submergera alors de nombreuses régions et îles.

Les pays occidentaux, jusqu'ici relativement préservés, sont confrontés à de nouveaux problèmes : le vieillissement de la population, l'augmentation de la pauvreté, le chômage des jeunes, la rareté de l'eau, la dégradation de la qualité de l'air, etc.

1.2 - La mauvaise économie de la construction

En France, lorsque l'on veut faire un avion, un train ou une voiture, on sait parfaitement investir dans la matière grise (programmation

tion et conception) et dans la qualité de la réalisation, d'où la bonne place mondiale des réalisations faites dans ces secteurs. En revanche, dans le secteur de la construction et notamment du logement social, c'est encore bien trop souvent la règle du "moins disant" qui prédomine ; la séparation des budgets d'investissement et des budgets maintenance a des effets pervers, il en résulte :

- l'insuffisance des moyens consacrés par le maître d'ouvrage aux études de faisabilité et à la programmation,
- l'insuffisance des moyens alloués à la maîtrise d'œuvre ; à l'époque où tout le monde se réclame du développement durable, comment l'expression "surcoût architectural" peut elle encore exister ?
- l'insuffisance fréquente des budgets travaux.

Certains comptent même sur l'assurance construction pour payer ce qu'ils n'ont pas voulu "acheter" directement...

OR, LE SEUL MOYEN POUR RÉALISER DES CONSTRUCTIONS SAINES, DURABLES ET ÉCONOMES SUR TOUTE LEUR DURÉE DE VIE, EST DE BIEN INVESTIR EN AMONT : PROGRAMMATION, CONCEPTION, RÉALISATION. Les chiffres ci-dessous le démontrent :

- la répartition moyenne sur 50 ans des coûts d'un bâtiment d'habitation est de : 3 % pour le montage, 2 % pour la conception, 20 % pour les travaux de construction, 75 % pour l'entretien, l'exploitation et la maintenance. (source APOGEE) ;
- les choix opérés à l'issue des études de conception engagent 90 % du coût global, alors que seulement 10 % des dépenses d'investissement (hors charge foncière) sont elles mêmes engagées (source MIQCP)

Certains pays l'ont compris depuis longtemps, d'où leur avance : en Allemagne ou en Suisse, où la qualité des constructions est excellente parce que l'investissement est à la hauteur des exigences, le coût de construction d'un m² de logement dépasse les 1 500 €HT. En France, il est "plafonné" aux environs de 1 200 €HT. Dès lors, il est facile de parler de surcoût !

Qui n'a jamais vécu ou entendu ce dialogue ubuesque et bien français : (*bien sûr, toute ressemblance avec des professionnels ayant existé serait purement fortuite...*)

- Le maître d'ouvrage : "c'est bien votre HQE (haute qualité environnementale), mais on ne peut pas la faire parce que le "surcoût" est trop important"
- L'architecte : "surcoût par rapport à quoi ? par rapport à un budget de construction délibérément bridé ? d'importantes économies en découleront pendant toute la durée de vie du bâtiment, c'est donc une très grosse économie globale"
- Le maître d'ouvrage : "sans doute mais je ne sais pas faire, je dois respecter mes ratios de financement, c'est un autre service qui s'occupe de la gestion"
- L'architecte : ne pourrait-on pas, pour une fois, essayer de raisonner en "économie globale ?"
- Le maître d'ouvrage : "Soyez gentils, faites moi un projet "classique", pas cher et vite, comme cela le maire sera content et on aura d'autres terrains"

Et c'est en partie pour cela, qu'en France, on est en train de démolir 200 000 logements sociaux obsolètes alors qu'ils n'ont même pas 30 ans !



1.3 - Le coût de la "non-qualité" :

Privés des justes moyens, les acteurs de la construction, malgré leurs efforts, ne peuvent atteindre le "zéro défaut" et la non-qualité coûte très cher :

- 10 milliards d'€ HT/an, soit environ 10 % du chiffre d'affaires du secteur de la construction ;
- 7 milliards d'€ : pour l'assurance dommage-ouvrage et les expertises qu'elle entraîne.

La préoccupation de tous, à commencer par l'État, doit être de réduire cet énorme gaspillage annuel.

C'est pourquoi, en 1978, la loi Spinetta a encouragé le recours au bureau de contrôle¹. Or, d'année en année, malgré les actions de l'Agence Qualité Construction, la *non-qualité* ne diminue pas.

Quand s'attaquera-t-on au vrai sujet ? : ce n'est pas en se contentant de renforcer le contrôle a posteriori que l'on réduira la sinistralité mais c'est en accordant aux acteurs majeurs : "maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises" les justes moyens pour "faire bien du premier coup". En 2002, lors de l'annonce du programme de l'AQC : "réduire la sinistralité de 30 % en 5 ans", j'ai suggéré un objectif plus ambitieux : approcher les 100 % en 5 ans : c'est simple : il suffit de rémunérer les acteurs à la hauteur des compétences demandées, et d'être plus sévère en cas de manquement ; bien sûr, après avoir renforcé les capacités d'auto-contrôle des acteurs, il faut préserver le contrôle externe (dûment rémunéré)². Il faut surtout arrêter de diluer les responsabilités, cesser à chaque nouvelle réglementation d'inventer un nouveau métier au détriment des capacités des acteurs majeurs. Il faut mettre en place un système vertueux : beaucoup trop de gens "vivent du sinistre", au point que l'on peut se demander si l'on cherche véritablement à le réduire ?

1.4 - Le coût du "mal vivre"

La France commence à peine à prendre conscience de l'enjeu. Les économies attendues sont énormes.

Qu'attendent les ministères concernés (budget, logement, équipement, transport, justice, santé, intérieur, etc...) pour évaluer les économies que l'on pourrait atteindre par de meilleurs choix et investissements ? Le raisonnement en "coût global" est-il seulement enseigné à l'ENA ? À quoi bon faire de hautes études pour ne pas comprendre qu'en construisant mieux, on réalise durablement d'importantes économies ?³

[1] Ce système bien "franco français" revient à dire aux concepteurs et aux entrepreneurs : "comme vous n'êtes pas très compétents, on fait appel au bureau de contrôle, ainsi nous sommes bien assurés contre les bêtises que vous ne manquerez pas de faire vu la faible rémunération que je vous ai alloué".

[2] L'indécente rémunération des bureaux de contrôle leur interdit d'exercer sérieusement leur mission. Tout le monde le sait, personne ne dit rien, l'assurance paiera (c'est-à-dire l'acquéreur ou le locataire). Faudra-t-il quelques sérieuses catastrophes pour repenser le "jeu des acteurs" ?

[3] Combien de milliards d'économie sur le budget de la sécurité sociale si les bâtiments permettent le maintien des personnes handicapés à domicile ?

Mal concevoir une ville, mal penser les équipements, rejeter les moins fortunés à la périphérie des agglomérations sous prétexte que le foncier y est moins cher, engendre du mal vivre.

Le récent ouvrage "Ouvrages publics et Coût Global" de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) aborde avec quelques exemples chiffrés cette question fondamentale :

"En fait, il s'agit de raisonner, non plus seulement sur les coûts ou la valeur patrimoniale des bâtiments, mais d'avoir beaucoup plus à l'esprit, au cours du processus de décision, l'idée de la valeur de ce qu'ils abriteront pendant leur durée de vie :

- *des hommes et des femmes dans leur façon d'habiter, dans leurs activités et leurs conditions de travail,*

- *mais également, des ensembles de biens corporels et incorporels, parmi lesquels des patrimoines culturels, des matériels ou des équipements parfois coûteux...*

...En effet, c'est depuis quelques années seulement qu'est apparue la notion de "syndrome du bâtiment malsain", d'abord aux Etats-Unis, puis progressivement en Europe. Les quelques éléments développés ci-après donnent quelques éclairages à ce sujet :

- *2 % de baisse de productivité due au SBS (sick building syndrome), correspondant par exemple à un coût annuel de 9 milliards de dollars pour l'Etat de Californie,*

- *250 milliards de dollars par an pouvant résulter de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments tertiaires aux Etats-Unis...*

1.5 - Le coût environnemental

Le secteur de la construction influence fortement et durablement l'environnement. Il est responsable de 28 % des émissions de CO₂ et de 50 % de la consommation énergétique nationale.

À l'heure du troisième choc pétrolier, à l'heure où les besoins d'aménagement, de renouvellement urbain et de construction sont en forte croissance pour résorber les retards accumulés, la France n'a plus le droit à l'erreur. Nous devons cesser de vivre à crédit aux frais des générations futures.

Les solutions architecturales et techniques sont connues et maîtrisées ; il reste à savoir financer les investissements qui produisent de l'économie durable.

Pourquoi le m² de toiture végétale ou de capteur solaire est-il beaucoup plus cher en France qu'ailleurs ?

1.6 - Le coût du risque, le goût du risque ?

De même que l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas, le risque le moins dommageable est celui que l'on ne prend pas...Par l'implantation choisie pour ses constructions, l'homme s'expose à des risques identifiés (inondations, tsunamis, avalanches, glissements de terrains, séismes, etc...). Par le traitement qu'il inflige à l'environnement, il les aggrave ou crée de nouveaux risques (déforestation, imperméabilisation des sols, réchauffement climatique...).

Les catastrophes, dont le rythme semble s'accroître, sont autant de signaux d'alerte à prendre très au sérieux.

1.7 - Le coût du foncier

En quelques décennies, la part du foncier est passée de 10 % à 50 % du coût de production du logement. Il est indécemment de constater que le moindre euro de productivité réalisé par les acteurs (maître d'ouvrage, concepteurs, industriels, entrepreneurs) est instantanément "absorbé" par l'augmentation artificielle du foncier. Ce dernier bénéficie indûment des investissements publics qui l'ont valorisé.

Chapitre 2 : Quelques propositions de bon sens

2.1 - Repenser l'économie de la construction à l'aune du "développement durable", raisonner en "économie globale"

Les choix en matière d'aménagement et de construction engagent l'avenir sur des siècles. Or, trop souvent, les décisions sont prises à court terme, dans l'urgence. En édictant les réglementations et les mécanismes de financement, l'État, les collectivités locales jouent un rôle primordial en matière de construction et de cadre de vie ; ils rendent possible, freinent ou interdisent l'application du développement durable.

Pour sortir de la spirale de l'échec dans lequel il s'est laissé enfermer, le secteur de la construction et singulièrement celui de l'habitat, un traitement de choc s'impose et c'est possible : la filière dispose de réelles marges de manœuvre pour s'améliorer et augmenter la qualité⁴.

Pour mettre les acteurs en position de progresser et de produire de façon durable des bâtiments sains, économes et respectueux de l'environnement, il faut à minima :

- rompre avec les pratiques comptables obsolètes qui privilégient systématiquement l'investissement minimal sans se soucier des conséquences⁵
- raisonner en *économie globale* en investissant mieux dans la matière grise (programmation et conception), dans la qualité des travaux et dans la gestion du patrimoine bâti.
- revisiter l'arsenal réglementaire,
- investir massivement dans la recherche et l'innovation
- apprendre au "politique" et au citoyen à conjuguer les quatre volets du développement durable : le social, l'économie, l'environnement et le culturel car tous nos actes marquent durablement le territoire.

Si la France se dotait d'un grand ministère de l'aménagement du cadre de vie et de la cohésion sociale⁶, les "politiques" y verraient sans doute plus clair.

2.2 - Mettre les citoyens et les décideurs en "appétit de qualité architecturale et environnementale"

Aujourd'hui, l'urbanisme, l'aménagement, la construction ne sont plus seulement l'affaire de spécialistes, mais de tous les citoyens. L'architecture n'est pas l'apanage de l'architecte. Les habitants des villes (les maîtres d'usage) souhaitent participer aux choix de vie et devenir des acteurs actifs. Mais pour que cette "démocratie participative" soit réellement constructive, il faut, par la pédagogie, leur donner un minimum de formation : faire comprendre les enjeux, la différence entre l'intérêt public et les intérêts particuliers, mettre les citoyens en appétit d'architecture dès le plus jeune âge, renforcer le conseil urbain, architectural et paysager auprès des élus.

Mieux éclairés, les citoyens et les élus seront plus actifs et plus exigeants pour la qualité de leur cadre de vie.

[4] le coût annuel de non qualité est évalué à 10 milliards d'€

[5] certains "maîtres d'ouvrage" se glorifient d'avoir "réussi" à économiser le programmiste, réduit de façon "significative" les honoraires de la maîtrise d'œuvre, et obtenu de l'entreprise un ultime rabais lors de la négociation finale. Quand réaliseront-ils qu'ils jouent contre leur camp : moins de rémunération = moins d'heures de travail = moins d'encadrement = moins de personnel qualifié = moins de qualité

[6] Ministère auquel serait rattaché les architectes. Les maintenir sous la tutelle du ministère de la Culture est un bien mauvais plan : les architectes ne sont pas des "artistes" réservés à une élite mais des professionnels, "compositeurs" d'espaces aux côtés des citoyens. Ils inscrivent le projet dans le triptyque "coût-décali-qualité".

2.3 - Démolir ne suffit pas, il faut savoir reconstruire autrement

Les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Plan d'Aménagement du Développement Durable (PADD) sont autant d'outils permettant de programmer et réaliser la ville selon un mode raisonné et concerté.

En vertu du principe du *développement durable*, la majeure partie des villes ne pourra plus élargir ses frontières, mais devra trouver ses ressources "intra muros". Le problème n'est pas de s'étendre mais de se renouveler, de requalifier d'où la nécessaire réflexion sur la densité et la mixité sociale et fonctionnelle, les transports urbains, les services, la gestion des déchets. Autant de réflexions à mener localement.

- Sait-on quel est le vrai coût environnemental, social, économique et culturel de l'étalement urbain ?
- Sait-on qu'à densité égale (40 à 50 logements à l'hectare) il est possible de réaliser deux "formes urbaines" totalement opposées : soit un "grand ensemble" soit un ensemble de "maisons de ville" et des petits immeubles ?
- Sait-on qu'il est plus économique pour tous : propriétaire, collectivité locale, banquier, planète, etc... de financer une maison à 120 000 € dans le village plutôt qu'une maison à 100 000 € à 10 kms de tout service ?
- Connaît-on l'impact du "mitage urbain" : infrastructures et services payés par la collectivité (transport, collecte des déchets) pour une qualité de vie souvent discutable et coûteuse (importance du temps et du coût des trajets domicile - travail, seconde ou troisième voiture, éloignement des activités culturelles et de loisirs, etc...) ?

Nous recommandons la réalisation et la diffusion à tous les décideurs et professionnels de l'aménagement du cadre de vie, d'un ouvrage abondamment illustré pour expliquer l'économie globale des formes urbaines.

2.4 - Agir sur le patrimoine existant

Le récent appel à projet de la FONDATION BÂTIMENT ENERGIE⁷ s'attaque à la requalification thermique des maisons construites avant 1975. L'enjeu est de taille : 13,7 millions

[7] L'UNSAFA appartient à l'une des 3 équipes lauréates (équipe MITECH : TBC, mandataire, CSTB, UNSFA et 8 industriels). MITECH propose d'apporter des solutions pour requalifier sur le plan thermique et architecturale les 4,7 millions de maisons construites entre 1945 et 1975. Objectif : économiser chaque année 40 milliards de kWh (soit environ 4 milliards d'€) et éviter de produire 1,2 milliards de tonnes de CO₂.

de maisons, qui, avec l'envolée inéluctable du prix de l'énergie risquent fort de ne plus être économiquement "chauffables". L'enjeu social est considérable car ceux qui habitent ces maisons ne sont pas les plus fortunés.

La FONDATION BÂTIMENT ENERGIE vient de lancer (mai 2006) un nouvel appel à idées sur la réhabilitation thermique des bureaux et la performance thermique des bureaux.

Il reste à mener une action vigoureuse de réhabilitation thermique et architecturale des immeubles collectifs.

2.5 - Encourager la performance thermique et l'usage des énergies renouvelables

Nous saluons l'initiative prise par les régions : Alsace, Franche-Comté, Languedoc Roussillon) en créant EFFINERGIE pour introduire en France l'équivalent des "labels" suisse (MINERGIE) ou allemand (PAS-SIVHAUS). C'est important de le souligner : l'impulsion ne vient plus d'en haut mais des territoires.

Notons également que le Gouvernement, devant l'envolée des prix du pétrole, a adopté ces dernières semaines un certain nombre de mesures positives en faveur des énergies renouvelables.

Grâce à l'affichage énergétique, le locataire ou le propriétaire va connaître précisément le niveau de performance de son logement.

2.5 - Financer les investissements "développement durable"

Mobiliser le milieu bancaire, développer les solutions pour financer la qualité architecturale et environnementale comme piliers de la valeur patrimoniale, facteurs d'économies durables et d'évitement du surendettement des ménages. Mettre en place des prêts hypothécaires de longue durée.⁸

2.6 - Doper la recherche et l'expérimentation pour "moderniser" le secteur de la construction, par exemple :

- **Exploiter le potentiel de la construction avec des produits industrialisés : "la filière sèche"**

Il est temps de sortir le bâtiment de "l'âge de pierre" en se tournant vers des modes de conception et de réalisation porteurs de grands progrès. N'excluant aucun matériau, acier, béton, bois, la filière sèche vise à rap-

[8] Imaginons une maison avant travaux dont la valeur vénale est de 200 000 €, si on y réalise 50 000 € pour la requalifier totalement en lui donnant une nouvelle jeunesse ; sa valeur patrimoniale, n'est pas de 250 000 € mais d'au moins 300 000 €.

procher concepteurs, industriels et entreprises pour réaliser des projets "sur mesure"⁹ selon des processus industriels dans un rapport qualité/prix remarquable comme le démontre le récent appel à proposition du PUCA¹⁰.

- **Revaloriser les métiers du bâtiment en créant des emplois plus attractifs ;** mais il faudra convaincre les entreprises qui n'aiment pas trop voir augmenter la part du poste "achat" (même s'il s'agit de produits industriels à valeur ajoutée) ;
- **Concevoir, expérimenter et construire des bâtiments à énergie positive**

La France peut et doit rattraper son retard : elle dispose de toute la matière grise nécessaire et les produits sont déjà sur le marché. Il nous reste seulement à inventer l'ingénierie financière pour en assurer le financement.

Au début des années 80, des architectes militants ont beaucoup fait pour promouvoir l'architecture "bio-climatique", ils y croyaient, mais dès que le prix de l'énergie a chuté, la demande a disparue. Ils y croient encore. "Avis aux élus, avis aux maîtres d'ouvrages sociaux, avis aux établissements publics des villes nouvelles qui, par le passé, ont toujours été pionniers en matière d'innovation".

En matière de qualité de production du cadre bâti, la France peut et doit rattraper son retard à condition que :

- **le politique se décide à raisonner en "économie globale",**
- **les élus organisent la réflexion au plan local pour systématiser des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) empreints de développement durable,**
- **les citoyens expriment une plus grande exigence en matière d'architecture et de cadre de vie,**
- **les nombreuses "professions du cadre de vie", cessant de prêcher chacune pour leur paroisse, osent revendiquer ensemble les mesures et les justes moyens permettant d'offrir aux concitoyens et aux générations futures un cadre de vie de qualité, facteur de paix sociale et d'économies tant pour le contribuable que pour la planète.** ■



François Pélegrin

[9] Il ne saurait être question de retour aux "modèles"

[10] la consultation CQFD (Coût Qualité Fiabilité Délai) organisée par le PUCA (Plan Urbanisme Construction et Environnement) a révélé 16 projets (sur 111 proposés) dont la majorité relève de la "filiale sèche".

Bibliographie :

- > **Passion Architecture** : la revue de l'UNSAFA
- > **Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en peril**
Y. Dauge
commission des affaires culturelles du sénat (nov. 2004)
- > **Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie**, rapport du Conseil Economique et Social (2005)
- > **La qualité du logement neuf : diagnostic et propositions**
FNSCHlm + UNSFA (oct. 2006)
- > **Ouvrages publics et Coût Global**
MIQCP : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (2006)
- > **Le livre blanc des architectes**
Ordre des architectes UNSFA et SA



Des solutions architecturales pour le verre

Interview de Roland Aussibel, chargé d'affaires Prescription et Grands Comptes au sein du groupe DORMA.

Le cabinet Wilmotte met en œuvre les produits Dorma pour faire de la bijouterie Chaumet au Printemps, le plus beau des écrins.

Les panneaux en verre dans la bijouterie Chaumet du Printemps devaient allier esthétique et fonctionnalité. Dorma a relevé le défi en proposant des accessoires parfaitement adaptés pour des portes coulissantes en verre, tout en verticalité, qui renforçaient l'impression d'espace et de confort rendu par les locaux. Chacun des éléments mis en place étant spécialement conçu pour respecter le code couleur de Chaumet, à base de beige et de bronze, qui identifie parfaitement cette enseigne prestigieuse. Ce concept est repris et décliné dans les bijouteries Chaumet du monde entier.

Le concept MANET DORMA est un vrai bijou associant un design raffiné et une utilisation facile. Ici dans la bijouterie Chaumet de la place Vendôme à Paris.



Le concept MANET DORMA pour les portes pivotantes et coulissantes a été choisi par le cabinet d'architecture Wilmotte pour la conception de la bijouterie Chaumet au grand magasin Printemps. Comment le définissez-vous et quels sont ses atouts ?



Roland Aussibel, chargé d'affaires Prescription et Grands Comptes au sein du groupe DORMA.

Vue du concept MANET DORMA



Roland Aussibel :

"Le concept MANET DORMA pour portes pivotantes et coulissantes, offre des solutions élégantes qui symbolisent la transparence. Ces réalisations sont signées par Jean-Michel Wilmotte, célèbre architecte, urbaniste et designer. Le concept MANET permet de réaliser différentes installations avec du verre trempé de sécurité de 10 et 12 mm d'épaisseur. Qu'il s'agisse de portes à un ou deux vantaux, simple ou double action, les portes pivotantes MANET DORMA offrent un vrai design. Les pièces de maintien en inox et les systèmes de points d'agrafage du verre trempé satisfont pleinement les critères à la fois visuel et de fonctionnalité. Avec les MANET DORMA, nous mettons aussi en exergue les parois vitrées des salles de bains, entièrement transparentes. Le concept MANET DORMA pour portes coulissantes est réalisé en inox de grande qualité et crée dans chaque pièce une ambiance discrète mais élégante. Éléphant et racé, le design s'allie parfaitement à une technique combinant les rollers qui supportent un verre de 8 à 12 mm et des stoppeurs à position variable. Les stoppeurs sont montés avec précision sur une barre de roulement en Inox de 25 mm de diamètre et sécurisent le parcours du chariot coulissant. Les portes coulissantes MANET DORMA fonctionnent en toute efficacité et presque sans bruit."

**Contact : DORMA France S.A.S. Division Solutions Architecturales du Verre
42, rue Eugène Dupuis – 94406 Créteil
Tél. : 01 41 94 24 00 – Fax : 01 41 94 24 01 – Site internet : www.dorma.fr**

Code des marchés publics :

les PME toujours à la peine... maximum

Le Gouvernement français est contraint progressivement d'adopter le "mot à mot" des directives européennes dans ses textes de transposition. La version 2006 du code des marchés publics le montre.

Hélas, dans les dispositifs pour lesquels il "garde la main", **le Gouvernement n'améliore pas toujours le système**. Nous constatons que la tendance naturelle des rédacteurs de l'administration est d'accentuer **le déséquilibre des droits et obligations entre les maîtres d'ouvrage publics et les prestataires privés**, devinez au détriment desquels ? Évidemment au préjudice du "privé".

Comme les petites et moyennes entreprises disposent de beaucoup moins de "moyens" que les grandes entreprises pour s'opposer aux diktats de certains donneurs d'ordre publics, **ce sont évidemment les PME qui vont "trinquer"**, contrairement à toutes les déclarations ministérielles aimables à leur égard. Thierry Breton est-il au courant des textes écrits par ses services ?

Or, la majorité des cabinets d'architectes sont des petites entreprises ! Le nouveau code peut les rendre inquiets.

On l'a déjà vu à propos des procédures adaptées, pour les marchés de modeste importance, pour lesquelles le CMP laissait les maîtres d'ouvrage libres d'exiger tout et n'importe quoi des candidats à un marché public : voir *Passion Architecture* n°15 page 9 et n°16 page 11. Certes, Bercy a accepté de placer quelques garde-fous mais ceux-ci n'empêcheront pas les maîtres d'ouvrage de les franchir ou de les contourner.

Plutôt que de faire croire qu'il peut imposer le choix des PME au détriment des grandes entreprises, puisque Bruxelles l'interdira, **le Gouvernement français ferait beaucoup mieux de rééquilibrer les droits et obligations entre les acheteurs publics et les candidats privés**, de façon à interdire aux premiers de traiter les seconds comme des serfs corvéables à merci, auxquels les dispositifs les plus inéquitables (à la limite du léonin) peuvent être imposés : voir certains règlements de consultation ou CCAP¹ de marchés publics.

Le Gouvernement a encore une chance de montrer sa volonté de rééquilibrer, puisqu'il a repris la rédaction des futurs CCAG², mais pour l'instant, Bercy cache soigneusement son brouillon.

Car, du côté de la maîtrise d'ouvrage publique, quelques comportements laissent pantois : en dessous des seuils européens, certains acheteurs publics se croient carrément au-dessus des lois !



Un exemple parmi d'autres : le CMP 2004 évoquait les marchés fractionnés et les marchés à tranches conditionnelles ; le CMP 2006 traite des accords-cadres, des marchés à bons de commande et des marchés à tranches conditionnelles. **Se croyant libérés**, par l'esprit du seul CMP (!) **du respect de TOUTES les lois, à commencer par la loi MOP**, des maîtres d'ouvrage croient pouvoir utiliser l'une des procédures citées ci-dessus pour confier des **missions partielles de maîtrise d'œuvre** dans le domaine du bâtiment, en

violation directe des missions de base imposées par l'article 7 de la loi MOP.

Certes, si un maître d'ouvrage pense réaliser une opération par étapes, il peut attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour une mission de base comportant une tranche ferme et une ou plusieurs tranches conditionnelles.

Mais si l'opération se poursuit, **il ne peut pas** interrompre la mission du titulaire du premier marché pour la confier à une autre équipe ou pour l'achever avec ses propres services !

S'il utilise les "bons de commande", **il n'a pas le droit** d'en délivrer un premier à une équipe pour seulement une fraction de la mission de base et un autre bon de commande à une autre équipe pour une autre fraction.

L'article 7 de la loi MOP est impératif : "Pour les ouvrages de bâtiment, la mission de base fait l'objet d'un contrat unique".

Il est temps que les maîtres d'ouvrage se souviennent que LA LOI DU 12 JUILLET 1985 SUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE S'APPLIQUE DÈS LE PREMIER EURO.

Il en est évidemment de même des trois décrets du 29 novembre 1993 pris en application de la loi MOP, et en particulier le décret 93-1268 dont l'article 15 définit le contenu des missions de base. ■

Gilbert Ramus,
Commission
juridique de l'UNSA



[1] CCAP : cahier des clauses administratives particulières

[2] CCAG : cahier des clauses administratives générales

Moyens et difficultés de mise en place de la réforme

Nous remercions François Geindre, Directeur de l'École Supérieure d'Architecture de Paris-Val-de-Seine, de nous avoir accordé cet entretien. Actuellement, sa mission est notamment d'assurer l'application de la réforme L.M.D (licence, master, doctorat), ainsi que le déménagement et l'installation de son établissement dans les nouveaux bâtiments de l'architecte Frédéric Borel, actuellement en chantier (dont l'ancienne halle réhabilitée de la SUDAC - Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé) situés quai Panhard et Levassor, Paris XIII^e.

Nous avons voulu savoir quels étaient les moyens et les difficultés de mise en place de la réforme de la formation de l'architecte.

Passion Architecture : Quels sont les moyens accordés à la formation du futur architecte ?



François Geindre : Je crois qu'il est de notoriété publique que le montant des crédits accordés à la formation des étudiants en architecture est, en France, un des plus faible, sinon le plus faible, de tout le spectre de l'enseignement supérieur. Il est considérablement plus faible que celui accordé à la formation d'un ingénieur ou d'un étudiant en université.

C'est là un vrai problème franco-français et nous avons besoin d'une prise de conscience de nature politique à ce sujet. Il faut que les députés se disent que le cadre de vie dans notre pays, que notre capacité à exister en Europe et dans le monde à travers l'architecture, dépend pour partie des moyens que l'on accorde à la formation des architectes.

Un plan de dix ans visant à doubler le montant des crédits de l'enseignement de l'architecture en France est devenu indispensable à la formation initiale des architectes.

Du point de vue de l'investissement : pour ce qui nous concerne, nous avons la chance d'avoir une nouvelle école qui ouvrira ses portes à la prochaine rentrée universitaire.

Mais beaucoup d'écoles ont besoin de se moderniser, de se réinstaller, de s'équiper. Du point de vue de l'encadrement : la plupart des écoles ont des manques en encadrement administratif ou d'enseignants.

... Nous disposons de cinq années pour former un architecte : il faut que les bases soient solides. Nous ne pouvons pas tout embrasser dans ces cinq années. Il faut essayer d'assurer les bases à partir desquelles, effectivement, en permanence, l'architecte devra continuer à se former. La formation continue n'est pas suffisamment prise en compte dans ce métier.

S'il est vrai que la Maison de l'Architecture d'Île-de-France fait de grands efforts, il n'en demeure pas moins qu'il y a une grande réflexion à mener pour construire ensemble, profession et écoles, une formation continue effective.

Je pense que cela peut se faire en commun.

P. A. : Est-ce vraiment une année ?

F. G. : Non, il y a six mois de mise en situation professionnelle plus une base de 150 heures de formation, le tout se déroule sur une année. Le but de ces formations n'est pas de projeter, mais

de préparer les architectes à l'exercice de leur profession à partir de thèmes de formations tels que : comment gérer le métier ? comment fonctionne une agence ? que sont les contrats publics et privés ? les concours ? la responsabilité ? l'assurance ? quelle est la mise en œuvre du métier ? sous quelle forme ? dans quel cadre ? avec quel encadrement ?... sachant que nous ne leur apprenons plus rien à cette étape sur la conception architecturale.

Et puis, il y a ce temps de mise en situation professionnelle dont la profession assumera le coût. Cela consiste à faire embaucher les jeunes diplômés et de les mettre dans de véritables situations professionnelles - en complément des enseignements dont je parle - pour leur faire découvrir la façon dont travaille un architecte.

P. A. : Cette difficulté de mise en place que vous soulignez ne viendrait-elle pas de la durée de la mise en situation, une année, jugée trop courte ?

F. G. : Certainement, mais la solution n'est pas dans l'allongement de ce temps, il est dans la formation continue. La profession a fait des DPLG qui ont fait dix ans d'études alors qu'il y avait six années de formation.

P. A. : Plus le diplôme ou travail personnel...

F. G. : Avec le DPLG, la base était de six ans d'études mais bien souvent les étudiants prenaient ensuite beaucoup de temps pour passer leur diplôme. Or, avec la réforme nous sommes dans le même "timing", c'est pareil ! La base est de six ans. Et lorsque nos amis DPLG qui tiennent l'ordre, les syndicats, etc. disent "nous, on a eu 6 ans de formation et eux on ne leur prévoit que six ans, c'est scandaleux car ce n'est pas assez long !", je souris.

Ou alors, on construit un système complètement différent qui existe d'ailleurs en Europe. C'est-à-dire une formation

P. A. : La mise en place est prévue pour quelle date ?

F. G. : Pour la rentrée. Mais quelques questions se posent encore. Comment et dans quelles conditions la profession va-t-elle accueillir les nouveaux diplômés, les titulaires au Diplôme d'État d'Architecte, pour qu'ils puissent être mis en situation professionnelle pendant 6 mois avec une convention établie entre le jeune architecte, l'agence X et les écoles sur le contenu des acquisitions qu'il doit recevoir pendant ces six mois ?

Bien sûr, c'est court six mois ! Mais il faut être réaliste, et je suis persuadé qu'une agence accueillante, au bout

demande comment faire l'année d'habilitation à l'exercice de maîtrise d'œuvre.

P. A. : Là, pour le moment et concrètement, vous n'avez rien ?

F. G. : Nous sommes en train de caler les 150 heures. Comment faire et que doit-on y inclure ? Et nous sommes en pleine discussion avec l'Ordre régional d'Île-de-France sur les conditions de la mise en situation professionnelle des jeunes diplômés.

P. A. : Cela évolue ou va évoluer à votre avis ?

F. G. : Oui, il faut que cela évolue vite !

P. A. : Ensuite, il faut mettre en place une véritable formation continue ?

F. G. : Je pense que c'est vous, architectes, qui en êtes les premiers responsables tout en sachant que les écoles peuvent être un outil de ressources pour la profession. En gros, car c'est vraiment votre responsabilité, les écoles doivent être des centres, des lieux de ressources pour organiser ces formations mais sous votre maîtrise d'ouvrage. Je crois que vous êtes les pilotes, les maîtres d'ouvrage de la formation continue et peut-être les maîtres d'œuvre.

Moi qui ne suis pas dans la formation d'architecte depuis longtemps, je suis étonné des rapports extrêmement difficiles entre les écoles et la profession. La formation continue doit devenir un champ extrêmement fructueux de notre collaboration. ■

Propos recueillis

par Isabelle Chinardet-Cantineau,
à l'École Nationale Supérieure
des Beaux-Arts

“Je crois que vous êtes les pilotes, les maîtres d'ouvrage de la formation continue ou peut-être les maîtres d'œuvre.”

beaucoup moins professionnalisante, plus intello, plus conceptuelle et une licence d'exercice prise en charge par la profession. Mais sérieusement, peut-elle l'assumer ?

En Italie, une fois le diplôme d'architecte obtenu, il faut de plus passer un concours pour entrer dans une formation complémentaire, organisée par la profession pour savoir si vous êtes apte à construire ou pas. Mais ce n'est pas le choix qui a été fait en France.

Il y a eu un débat assez long, compliqué, difficile entre la profession et le ministère. Cela fait un moment que les textes sont sortis. Rien ne nous empêche de continuer à réfléchir sur la suite mais il n'est pas admissible d'essayer de bloquer la mise en œuvre de cette année d'habilitation.

des six mois, gardera le jeune architecte. Il pourra alors développer un parcours professionnel en tant que salarié et quelques années plus tard faire valider ses acquis par son école afin d'obtenir son habilitation.

P. A. : En fait, c'est encore assez flou ?

F. G. : Moi, je ne vois pas, sauf une question de principe, ce qui empêche la profession de dire : "banco" ! D'autant qu'on lui propose d'utiliser des contrats partiellement exonérés de charges.

P. A. : Vous dites que tout doit être mis en place à la rentrée, il y a donc urgence...

F. G. : Nous allons délivrer des Diplômes d'État d'Architecte en juillet. Légitimement, les étudiants vont nous

Le médecin imaginaire

Depuis trois ans, lors des rencontres avec notre Ministre et la DAPA, l'UNSFa a rappelé ses attentes et propositions pour transformer la réforme L.M.D. en véritable outil, adapté à préparer nos futurs confrères à leur avenir professionnel et, par une formation de haut niveau, à combler la fracture croissante entre l'enseignement et le monde professionnel.

La délivrance d'un diplôme universitaire après cinq ans d'études supérieures, en lieu des six années actuelles, est une des nouveautés majeures de cette réforme. Est ainsi instituée une disjonction entre le diplôme universitaire et le droit du port du titre d'architecte nécessaire pour exercer la profession selon la loi de 1977. Refusant de saisir la chance historique de construire un partenariat enseignement-profession pour doter d'un réel contenu cette formation à la pratique professionnelle, la DAPA n'a pas cru bon d'écouter la profession.

Au fur et à mesure de la publication des textes, la réforme est apparue comme une structure définissant un système de crédits d'enseignement par cycle sans préalablement qu'aient été réglés les points essentiels : le socle commun des programmes d'enseignement, la vocation intrinsèque des écoles d'architecture et la nature exacte et intelligible des diplômes obtenus.

L'ambiguïté même des textes a créé une confusion à laquelle il convient de mettre un terme : les arrêtés nomment "architecte" le titulaire d'un diplôme d'État d'architecture valant grade de master à BAC +5, alors que l'inscription à l'Ordre impose à l'étudiant diplômé une formation complémentaire.

Suite à l'audience du 22 mars avec notre ministre, l'intitulé du diplôme devient "diplôme d'État d'architecte", mais l'arrêté continue de désigner sous l'intitulé "architecte" le jeune diplômé. Les mêmes textes, font croire aux professionnels qu'ils seront associés à la formation professionnalisante alors qu'en réalité, il s'agit d'une reconduction de stages de piètre qualité.

Après plusieurs tentatives contrées par la mobilisation des architectes (contre l'intitulé "architecte maître d'œuvre" que le ministère tenta de substituer à celui d'architecte), la DAPA joue maintenant le temps tout en cherchant à apaiser l'inquiétude des étudiants.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir débattu, discuté et proposé. Les architectes ont été considérés comme dépourvus de légitimité pour participer à cette réflexion, car exercer la profession d'architecte libéral leur est désormais tenu comme une vulgaire activité marchande. Les architectes ont toujours affirmé que l'acquisition des connaissances nécessaires à la pratique de la profession est indispensable aux futurs architectes pour exercer un métier aux conditions de plus en plus difficiles, dans un monde européen largement ouvert à la libre concurrence.

Le ministère de la Culture a fixé cette préparation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre par une sixième année d'études. En réalité, cette année se limite à 150 heures de cours théoriques et à un stage de six mois pratiqué "dans les milieux de la maîtrise d'œuvre", validé par les écoles et bien en deçà des pratiques européennes et internationales.

Faute de mobilisation effective de la profession autour d'un projet tronqué aux stages sans budgets, les futurs architectes trouveront difficilement des structures d'accueil disposées à les accueillir à leurs frais.

Devant l'inquiétude des étudiants sur le stage de sixième année, la DAPA a, sans vergogne, de nouveau transmis un texte qui laisse croire en une formation professionnelle en faveur des étudiants, mais au coût supporté par les fonds de formation de la profession.

La profession a d'autres ambitions pour la fonction, le métier d'architecte et son apprentissage. Consciente de ses responsabilités, elle a mis au point, sur les plans pratiques, théoriques et financiers, une formation professionnalisante conforme aux exigences, contenus et durées reconnus sur le plan international.

L'UNSFa rappelle :

- l'engagement et l'indispensable participation de l'État à l'effort important que représente cette formation en agence pour les jeunes diplômés ; la profession ne peut ni ne veut supporter intégralement cette charge.
- Le respect du port du titre : désigner le titulaire du diplôme de fin de 5^e année par le vocable "diplômé en architecture, ou titulaire d'un diplôme d'état d'architecte" et non "architecte" comme formulé dans les décrets.
- Une durée de la formation professionnalisante en conformité avec les demandes formulées dans la charte de l'UIA et du CAE : deux ans minimum. La durée actuelle ne correspond pas à celle qui est nécessaire pour acquérir une formation opérante.

C'est pourquoi figure dans ce numéro l'appel unanime des représentants de la profession¹ par lequel nous demandons au Ministre de la Culture, responsable de la qualité de la formation des architectes en France, d'engager, rapidement les discussions nécessaires pour aboutir à un partenariat non plus imposé, mais librement négocié. ■

Antoine Dauré-Vignier



[1] À lire en page 15 : la déclaration commune de la profession

Architecte : un métier Déclaration commune de la profession

Les organisations représentatives de la profession d'architecte, Syndicat de l'Architecture et l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSFA), associées au Conseil National de l'Ordre des Architectes, ont décidé de s'unir comme elles l'avaient déjà fait en 2004 pour l'écriture du Livre blanc des architectes, afin de dénoncer les conditions dans lesquelles la Direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture entend mettre en œuvre la réforme des études d'architecture.

Durant trois ans ces organisations ont participé aux réunions de concertation organisées par la DAPA, mais à aucun moment cette dernière n'a donné de crédit à leurs recommandations. Les professionnels, qui ont d'emblée soutenu le principe d'une réforme des études d'architecture dans le cadre du schéma européen d'harmonisation des cursus, ont toujours mis en avant l'absolue nécessité d'organiser dans la continuité du master une période de préparation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre par apprentissage en entreprise d'architecture d'une durée de deux ou trois ans, sous la responsabilité d'un tuteur.

Cette acquisition du savoir-faire indispensable à l'exercice du métier aurait été co-organisée par les écoles d'architecture et la profession qui s'engageait ainsi à accompagner les futurs architectes dans une démarche de développement de leurs compétences à la pratique contractuelle du projet leur permettant de faire face à des conditions d'exercice de plus en plus complexes du fait de l'ouverture des marchés à la libre concurrence.

Le ministère de la Culture a voulu limiter cette préparation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre à un stage de six mois pratiqué chez des professionnels et validé par les écoles, ce qui est bien en deçà de celles pratiquées dans le monde et d'abord en Europe. Faute d'avoir construit avec la profession un projet partagé, la DAPA adresse aux directeurs des écoles d'architecture, sans concertation avec les organisations représentatives de la profession, une "circulaire" par laquelle elle envisage les différentes hypothèses encadrant l'année d'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre. Après avoir voulu persuader les étudiants que la profession voulait "mettre la main" sur l'enseignement de l'architecture et bénéficier d'une main-d'œuvre bon marché, la DAPA essaie maintenant, de faire supporter à la profession, l'organisation et le financement de cette habilitation à la maîtrise d'œuvre !

Pourtant, l'article 5 du décret du 30 juin 2005 précise bien que "Les études d'architecture mènent aux diplômes nationaux d'enseignement supérieur dénommés diplôme d'étude en architecture et diplôme d'État d'architecte, conférant respectivement les grades de licence et de master, ainsi qu'à l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre". Si l'habilitation montre ainsi clairement son appartenance à la formation initiale, la DAPA tente aujourd'hui de l'en soustraire pour la faire passer sous contrat de professionnalisation.

Or, de deux choses l'une : ou bien la formation pratique envisagée intervient dans le cadre de l'obtention d'un diplôme ou d'un titre et le stage n'est pas rémunéré mais indemnisé conformément à la circulaire n°86-065 du 13 février 1986 du ministère de l'Éducation nationale et la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, car le stagiaire n'a pas le statut de salarié ; ou bien cette formation est assurée dans le cadre de la professionnalisation et le stagiaire ne peut, en application de l'article R981-1 du code du travail avoir le statut d'étudiant. En ne choisissant aucune de ces deux solutions, au profit d'une voie intermédiaire la DAPA s'est placée en dehors de la réglementation.

Les organisations représentatives de la profession et le Conseil National de l'Ordre des Architectes condamnent donc la légèreté de leur ministère de tutelle, refusent d'apporter leur soutien à l'application dans ces conditions de l'arrêté du 20 juillet 2005 et appellent les étudiants, professeurs et directeurs d'écoles à exiger la mise en place d'un contenu théorique et d'un cadre d'application cohérents pour l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre, et conforme aux exigences internationales.

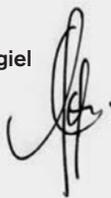
Elles appellent solennellement l'État à reconsidérer des dispositions qui ont d'ores et déjà abouti à une impasse et demandent l'ouverture immédiate d'une négociation avec tous les acteurs susceptibles de construire un véritable projet de formation des générations futures à la pratique du métier d'architecte, seul garant de la qualité architecturale qui en découlera.

Les Présidents, le 31 Mai 2006

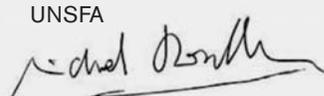
Patrick Colombier
Syndicat de l'Architecture



Bernard Figiel
CNOA



Michel Roulleau
UNSFA



Contacts

> Syndicat
de l'Architecture
24 rue des Prairies
75020 Paris
Tel. 01 46 36 24 05
www.syndarch.com
> CNOA
9 rue Borromée
75015 Paris
Tel. 01 56 58 67 00
www.architectes.org
> UNSFA
8-10 rue Bertin Poiré
75001 Paris
Tel. 01 45 44 58 45
www.unsfa.com

Formation professionnalisante

Séminaire du vendredi 7 avril 2006 à Orléans

Ouvert à tous les membres de l'UNSAFA, le séminaire d'Orléans a favorisé les échanges et a permis d'approfondir l'ensemble des questions portant d'une part, sur la politique du ministère et d'autre part, sur le "carnet métier[®]" proposé par l'UNSAFA.

Le partage du savoir-faire

La revendication de l'apprentissage du métier n'est pas une idée neuve. Elle s'exprime depuis longtemps dans les écoles et la profession. La proposition de formation professionnalisante a été lancée il y a 15 ans par l'UNSAFA.

Actuellement, sans formation organisée, les jeunes diplômés sont, en très grande majorité, formés à la profession d'architecte dans les entreprises d'architecture, de façon disparate. Celles-ci sont aptes à mesurer la formation nécessaire à l'exercice du métier, elles sont les seules à pouvoir transmettre le savoir faire dans une pratique.

L'architecte organise l'accueil avec le carnet métier

La profession réserve aux architectes diplômés d'État (ADE) une entrée digne dans le métier. L'ADE vient en entreprise pour apprendre. Les architectes ont mis au point des conditions d'accueil efficaces pour rendre cet emploi professionnalisant.

Le carnet-métier est un outil définissant les connaissances et les apprentissages nécessaires à l'exercice du métier d'architecte en son nom propre. Ce cadre est un engagement de la profession. Par sa rigueur, il interdira toute dérive d'exploitation des ADE à d'autres fins que leur formation. Par sa publication et son partage, ce carnet-métier est aussi l'outil du tuteur en entreprise pour organiser le parcours de l'ADE.

Il comprend :

- 20 modules théoriques, représentant 280 heures de formation, pouvant être enseignés dans les écoles ou les organismes de formation,
- 14 modules pratiques, sans durée imposée, figurant les principales tâches à mettre en œuvre par l'ADE dans l'entreprise d'accueil.

L'esprit du projet

Cet emploi professionnalisant offre une passerelle aux ADE entre le monde de l'école et celui du métier. Par son projet, la profession d'architecte rend cette transition concrète et correctement rémunérée suivant la convention collective.

Les ADE d'aujourd'hui sont les architectes de demain,
"Les anciens aident les nouveaux".
Par le partage du savoir-faire, la profession se constitue en collectif solidaire.

Alain Masson

Pourquoi une période d'emploi professionnalisant ?

Chacun doit être conscient que l'exercice actuel de la profession d'architecte est terriblement plus complexe que celui de l'après 68 qui a vu la mise en place des écoles d'architecture avec la séparation consommée entre celles-ci et la profession.

Dans les années qui ont suivi, l'architecture et les architectes ont été relativement protégés ("label" utilité publique, barèmes...). Les architectes entraient dans une profession en complète refonte mais avec des garde-fous.

Les architectes d'aujourd'hui doivent intégrer de plus en plus de contraintes, réglementaires, techniques, sociales, financières, dans un monde de plus en plus marchand et concurrentiel.

La formation doit constamment être actualisée pour s'adapter au contexte d'exercice qui évolue et nécessite une professionnalisation de plus en plus sérieuse pour que les architectes restent dans la course.

Les études d'architecture, axées sur la conception ("le projet") ne peuvent prétendre dans les 5 ans du cadre LMD donner les outils à une entrée, sans dégâts, dans la vie active.

La nécessité d'un "sas" entre les écoles et l'exercice est admise par tous. Mais encore faut-il que son contenu et ses modalités de mise en œuvre soient à la hauteur de l'enjeu et aboutissent à une formation comparable

(si ce n'est meilleure !) à celle des autres pays aujourd'hui bien plus proches.

Les arrêtés n'ont pas cette ambition, c'est très clair. Les architectes présents au séminaire UNSFA à Orléans sont donc arrivés à la conclusion qu'il serait périlleux de les appliquer en l'état et qu'il faut le dénoncer clairement, dans l'intérêt des élèves et de la profession... formée demain de ces étudiants devenus architectes. Un point important est apparu lors de ce séminaire : les argumentations des professionnels en exercice parviennent déformées aux étudiants. L'exercice professionnel semble carrément diabolisé dans les écoles !

Les syndicats doivent sans aucun doute mieux "communiquer" pour réduire ce "gap" existant entre les structures d'architecture et les étudiants : il est sûr que chaque mot compte pour présenter nos propositions et tisser une trame durable entre les uns et les autres.

Les ADE doivent savoir que nous souhaitons les accueillir dignement dans les agences et participer activement à leur formation dans un esprit "donnant-donnant" qui est bien loin de ce qu'était, naguère, le "non"-statut du "nègre".

Yves Monnot,
président de la commission
"action culturelle"

Philippe Gallois, président de la commission UNSFA "Pratiques professionnelles" vous convie au prochain séminaire "L'Architecte et ses modes d'exercice" le 15 Septembre 2006 au siège de l'UNSAFA - 10 rue Bertin Poirée - 75001 Paris
Confirmation de votre inscription auprès de Karine Chastanet au 01 45 44 58 45

Le syndicat des architectes du Vaucluse

Jean-Paul Cassulo a été élu à l'unanimité président du syndicat des architectes du Vaucluse, lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 3 mai 2006. À une période charnière du devenir de la profession, les thèmes débattus lors de l'assemblée générale ont été les réformes du code des marchés publics, de l'enseignement de l'architecture et du permis de construire, l'extension du champ de la concurrence à tous les intervenants de l'acte de bâtir, et l'accroissement des responsabilités des architectes par la stratification du droit, qui les place au cœur du dispositif de la maîtrise d'œuvre en termes de responsabilité, tout en leur confisquant cette même place en termes de pouvoir décisionnaire sur les projets au profit d'une dilution dans la "maîtrise d'œuvre" de tous ses acteurs.

Le syndicat des architectes doit plus que jamais être attentif aux procédures adaptées utilisables par les maîtres d'ouvra-

ges publics, aux décisions prises par les politiques et aux modes opératoires des maîtres d'ouvrages privés, simples particuliers, investisseurs occasionnels ou promoteurs installés.

Le programme du syndicat des architectes du 84 :

- amplification de la politique d'information auprès des maîtres d'ouvrages publics et de veille sur les procédures de consultation et de dévolution de la commande ;
- intervention auprès des maîtres d'ouvrages privés en soutien aux confrères pour aider à la conclusion de contrats conformes à la déontologie de la profession (contrat type).

Les actions :

- information auprès de confrères sur des thèmes techniques ou juridiques intéressant leur exercice quotidien du métier ;

- organisation de réunions, conférences et débats pour confronter les expériences, les pratiques et permettre de confronter les points de vue ;
- ouverture du syndicat vers les nouveaux architectes (jeunes diplômés se tournant vers la maîtrise d'ouvrage) et en recherche de parrainage, de conseils et d'aides pratiques pour débiter dans le métier. ■

La composition du Bureau (de gauche à droite) :

Bénédicte Riffard-Marinace, vice-présidente ; Jean-Christophe Nozières, trésorier ; Jean-Paul Cassulo, président ; Jean-François Quelderie, secrétaire général ; Michel Escande, vice-président



Europe

L'UNSFA agit au niveau européen

Avec le Conseil international des architectes français (CIAF), l'UNSFA est membre du Conseil des architectes d'Europe (CAE) qui intervient auprès de la Commission européenne et du Parlement.

Marchés publics : le CAE a suivi le processus de rédaction des directives intéressant la commande publique et notamment la 2004/18/CE du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, dont relève la maîtrise d'œuvre. La transposition de cette directive dans les droits nationaux, qui devait être achevée le 31 janvier 2006, est "à la traîne" dans la majorité des pays : avec un nouveau CMP en juillet 2006, la France ne sera pas la nation la plus en retard !

Directive "services" (ex Bolkestein) : le projet initial a été profondément remanié, mais la "liberté de prestation de services" a conservé la plupart des inconvénients et surtout les risques du "principe

du pays d'origine", dont le nom a seulement disparu !

La sécurité des consommateurs modestes "bénéficiaires" d'un service rendu par un prestataire installé dans un autre pays reste dérisoire, tant au niveau de la vérification des compétences réelles des prestataires, qu'en matière de service après vente ou d'assurance professionnelle.

Pour donner un exemple des "précautions" imposées mais totalement inefficaces inscrites dans le projet de directive : *"Les États membres veillent à ce que les prestataires mettent à la disposition des destinataires les informations suivantes : leur nom, leur statut et leur forme juridique, l'adresse géographique à laquelle le prestataire a son établissement et leurs coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec eux, le cas échéant par voie électronique"* Et alors ? Les prestataires des "pays d'origine" auront vite compris la totale inefficacité du dispositif, car quel client mécontent aura les moyens

de faire un procès au niveau européen (avec juristes multinationaux et traducteurs multiples) en cas d'insatisfaction ? Sûrement pas la grande majorité des destinataires des services effectués.

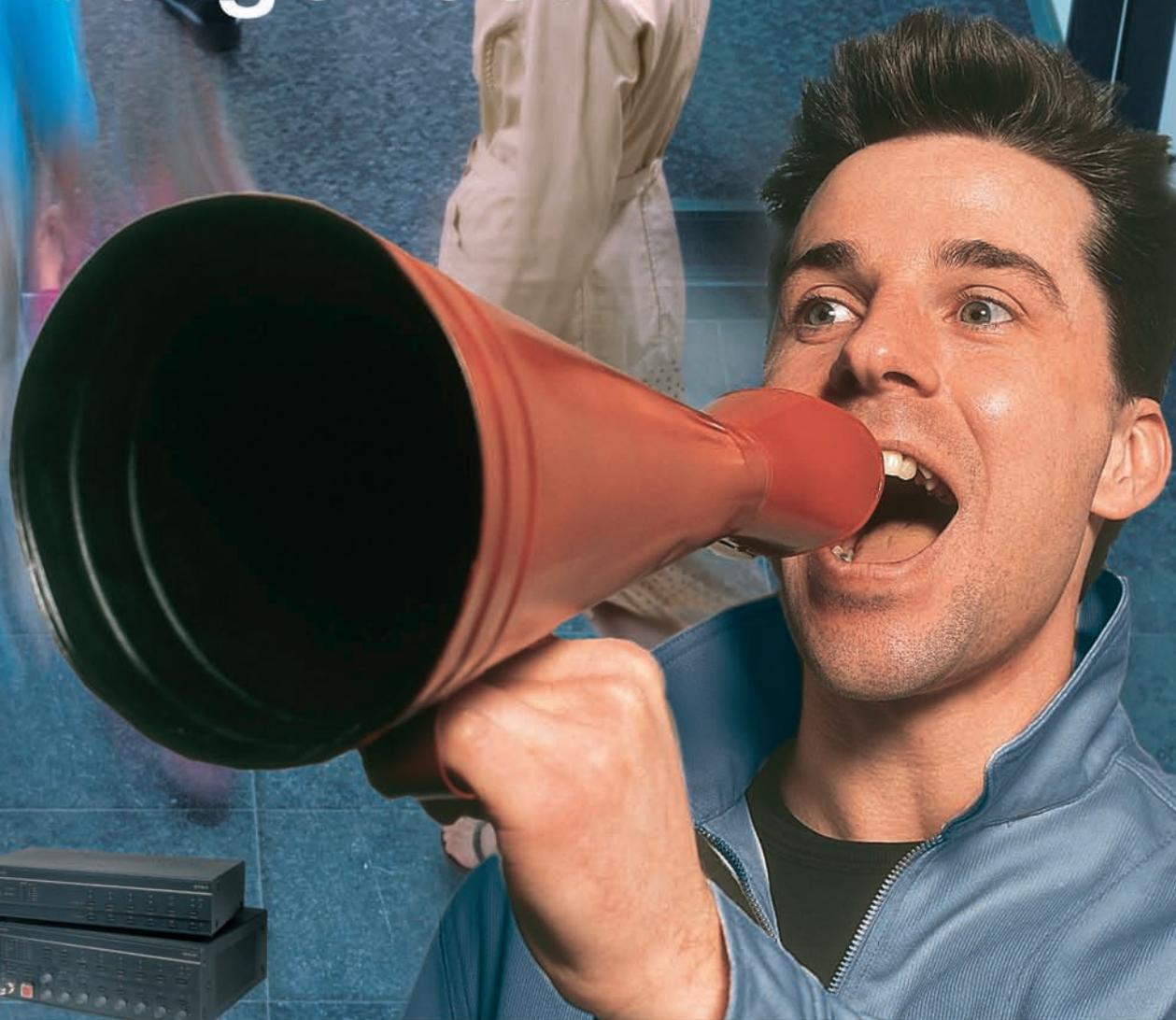
Forum européen des politiques architecturales (EFAP) : les trois piliers de l'EFAP sont les Gouvernements, les institutions culturelles et la profession d'architecte.

Le comité de pilotage de l'EFAP, réuni à Vienne en juin, a décidé de mettre en place un **"agenda stratégique européen pour la qualité architecturale"**, qui sera promu par les six prochains pays qui assumeront la présidence de l'Union européenne : l'Autriche et la Finlande (2006), l'Allemagne et le Portugal (2007), la Slovénie et la France (2008). Le prochain événement du Forum est prévu à Helsinki du 19 au 21 octobre 2006, hélas en même temps que le **congrès de l'UNSFA à Strasbourg**. Mais le 20 octobre aura lieu un échange entre les participants des deux manifestations. ■

Gilbert RAMUS,

Commission juridique de l'UNSFA

S'exprimer dans l'urgence...



Plena VAS, la meilleure façon d'évacuer votre bâtiment

- Conforme à la norme NF EN 60849 • De 6 à 60 zones
- Auto diagnostique du système • Lecteur de messages numériques
- Installation Plug & Play • Extension du système via câbles CAT5

www.boschsecurity.fr
fr.securitysystems@bosch.com

N° Indigo 0 825 07 84 76
0,15 EUR TTC / MN



BOSCH

Des technologies pour la vie

Mis en ligne en mai 2006, le **nouveau site Internet** du Club Prescrire cible deux objectifs prioritaires :

- Actualiser l'information trimestrielle contenue dans le cahier Prescrire de Passion Architecture, et vous offrir une mise à jour quotidienne des données en ligne.
- Garantir un accès simple et rapide : en 1 ou 2 clics, vous visualisez les informations des membres du club et leurs Fiches Produits, vous imprimez invitations et programmes des rencontres, vous formulez des demandes de documentations...



Début juillet 2006, une Newsletter mensuelle complètera cet outil de communication avec les rubriques suivantes :

- **Projet du mois** : mise en avant d'une réalisation visitée à l'occasion des entretiens de la prescription.
- **Zoom produit** : un industriel, une nouveauté.
- **Concours Prescription Architectes** : jeu-concours dont les règles vous seront communiquées avec la première Newsletter.

Ce site est le vôtre, n'hésitez pas à nous adresser vos suggestions afin de l'adapter aux mieux de vos besoins.

L'Équipe Club Prescrire s'étoffe !

Virginie Coussens a rejoint le Club Prescrire le 1^{er} juin. Elle sera principalement chargée de l'organisation des entretiens de la prescription et épaulera Esther Pinabel dans sa mission de développement du club.

La rencontre du mois : 5^{ème} édition de la Fête des Archi's à Paris

Vous avez été plus de 200 à nous retrouver lors de la Fête des Archi's du 15 juin, soit le double de participants en comparaison avec l'édition 2004.

Patrick Terrier, architecte dans le Val d'Oise (95), est le gagnant du week-end pour deux personnes offert par le club.

Les industriels ont complété ce cadeau en offrant de nombreuses dotations : cave à vins, champagnes, vins, parasol chauffant, réfrigérateur portable, sacs à dos, lecteur MP3, lecteur DVD, hamac...

Nous visons les 300 participants pour 2007, nous sommes confiants, vous étiez plus de 500 inscrits cette année !

Restant à votre écoute, à très bientôt,



Michel Hordé
Président



L'espace dialogue et rencontre
Architectes - Industriels

►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 18 ans à l'initiative de l'UNSFA, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀ ▶▶

Contacts

Esther Pinabel,
déléguée nationale
Virginie Coussens,

chargée de communication

10 rue Bertin Poirée – 75001 Paris

Tél. : 01 40 26 04 04

Fax : 01 40 26 04 05

E-mail : clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com

AEES AUTOMATISMES
ÉNERGIE ÉLECTRO-
NIQUE SYSTÈMES -
ÉCLAIRAGES DE SÉCURITÉ
INCENDIE
Philippe Dormont
E-mail : philippe.dormont@aees.fr
Tél. : 04 72 47 63 77

ALDES FABRICANT MATÉRIELS :
VENTILATION,
PROTECTION INCENDIE-DÉSENFUMAGE,
DIFFUSION DE L'AIR, ACOUSTIQUE
Jean Courtois
E-mail : courtois-jean@aldes.com
Port. : 06 82 99 65 25

SOLVAY **ALKOR DRAKA**
GROUPE SOLVAY
ÉTANCHÉITÉ
DES TOITURES
Joël Pétillon
E-mail : joel.petillon@solvay.com
Port. : 06 03 00 29 38

BOSCH PRODUITS DE VIDÉO-
SURVEILLANCE, INTRUSION,
CONTRÔLE D'ACCÈS, SONO-
RISATION D'ÉVACUATION,
SYSTÈMES DE CONFÉRENCE, DÉTECTION
INCENDIE, PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ
Pascal Bouvignies
fr.securitysystems@bosch.com
Site internet : www.boschsecurity.fr
Tél. : 0825 078 476

BPB **Placo**
FABRICANT DE PRODUITS
À BASE DE PLÂTRE
ET D'ISOLATION PSE
Josette Stern
E-mail : jstern@bpb.fr
Tél. : 01 46 25 47 30

Cadap ÉDITEUR EN QUINCAILLERIE
DÉCORATIVE POUR PORTES
ET MEUBLES
Sandra Labbé
E-mail : commercial.cadap@wanadoo.fr
Tél. : 01 64 66 87 77

CERAMICHE
CAESAR FABRICANT DE GRÈS CÉRAME
REVÊTEMENTS DE SOL
LA CULTURE DE LA MATIÈRE
Alain Noël
E-mail : caesar.france@wanadoo.fr
Tél. : 04 78 14 56 66

CAREA FABRICANT DE PAREMENTS
DE FAÇADE EN MATÉRIAU
MINÉRAL
Laurent Moatti
E-mail : contact.façade@carea.fr
Tél. : 01 69 35 53 63

DAIKIN CLIMATISATION
Climatisation et Chauffage
Christophe Le Luduec
E-mail : leluduec.c@daikin.fr
Tél. : 01 46 69 95 81

DORMA TECHNIQUE DE PORTE, MURS
MOBILES, PORTES AUTOMATI-
QUES, SOLUTIONS ARCHITECTU-
RALES DU VERRE, SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS
Eric Le Corre
E-mail : eric.lecorre@dorma.com
Port. : 06 20 91 71 15

DPO **clim+**
La Solution Chauffage et Climatiseur
CHAUFFAGE-
CLIMATISATION
ET ACCESSOIRES
Jean-Marc Binda
Tél. : 06 71 83 30 55
E-mail : jean-marc.binda@saint-gobain.com

édiburo CONCEPTEUR
ET DISTRIBUTEUR
DE MOBILIER DE BUREAU
Philippe Coeffe
E-mail : philippe.coeffe@ediburo.fr
Tél. : 01 41 38 69 34

PRODUITS DE
VIDÉOSURVEILLANCE,
INTRUSION, CONTRÔLE
D'ACCÈS, SONORISATION
D'ÉVACUATION, SYSTÈMES
DE CONFÉRENCE,
DÉTECTION INCENDIE,
PROTECTION
DU TRAVAILLEUR ISOLÉ



BOSCH

Security Systems

Pascal Bouvignies
RESPONSABLE PRESCRIPTION FRANCE

Tél. : 0825 078 476

E-mail : fr.securitysystems@bosch.com

Site internet : www.boschsecurity.fr

**Bosch lance deux nouveaux produits sur réseaux IP : les caméras
Jour/Nuit Dinion IP et Dinion^{XF} IP**

En plus des caractéristiques qui ont fait la renommée des caméras analogiques Dinion (traitement numérique de l'image 15 bits, technologie XF dynamique, Night Sense...), les caméras Dinion^{XF} IP Jour/Nuit et Dinion IP allient à la fois une exceptionnelle qualité d'image, une technique de compression particulièrement élaborée et la flexibilité de la technologie IP. Grâce aux nouvelles caméras Dinion IP, il est possible d'intégrer les technologies les plus avancées en matière d'IP sans pour autant changer les équipements analogiques existants. Particulièrement performantes, les nouvelles caméras IP Bosch délivrent jusqu'à 25/30 images par seconde, en qualité DVD, avec une résolution 4 CIF, tout en offrant des possibilités de triple diffusion en continu sur le réseau. Cela permet de bénéficier de nombreuses options d'affichage et d'enregistrement, tout en réduisant le trafic réseau et les coûts de stockage sur disque. Hybrides, elles sont dotées d'une connexion Ethernet et d'une sortie BNC analogique.

FABRICANT DE GRÈS
CÉRAME
REVÊTEMENTS DE SOL



CERAMICHE
CAESAR
LA CULTURE DE LA MATIÈRE

Alain Noël
PRESCRIPTEUR CAESAR FRANCE

Tél. : 04 78 14 56 66

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr

Feel : Line Extension

Ceramiche Caesar présente les quatre nouveaux coloris de la série en grès cérame "Feel" : Jade (vert), Purple (lie-de-vin), Sunset (marron clair) et Ocean (bleu).

Cette collection, qui remporte un vif succès aussi bien en Italie qu'à l'étranger, s'enrichit pour multiplier la gamme de compositions possibles, au sol comme au mur.

De nouvelles alliances chromatiques pour les décors Bamboo et Mancuria, conçus pour les pièces modernes et tendance, et pour les décors Steel caractérisés par des inserts en aluminium destinés à personnaliser les diffé-

rentes pièces de la maison.

Tous les produits sont mis d'équerre, rectifiés et mono calibrés.

La gamme propose onze coloris dans deux formats : 60x60 et 30x60. Une vaste série de listels et de décors enrichit les possibilités de composition de Feel : listels en grès 11,7x60 cm, 2,1x60 cm, disponibles dans toutes les couleurs, listels et cabochons en métal.

FABRICANT DE PRODUITS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON, CONDUITS DE FUMÉE, ÉLÉMENTS DE STRUCTURE, TRAITEMENT DES EAUX



Blandine Sarrazin
RESPONSABLE MARKETING

E-mail : lanive.siege@lanive.fr
Site internet : www.lanive.fr



- Maître d'ouvrage : ANJOU CASTORS (s.a. d'HLM)
- Maître d'œuvre : ROUSSEAU - Architecte
- Entreprise : BOISSEAU

Le plancher ALIDAL apprécié pour les opérations d'habitat social

À Trélazé (49), s'est déroulé un chantier de 20 maisons individuelles groupées R+1 destinées à l'accession à la propriété. Pour cette construction, en accord avec l'architecte, l'entreprise a choisi le plancher ALIDAL en béton armé. Le maître d'ouvrage est satisfait d'avoir validé ce choix technique : "l'ALIDAL apporte des solutions intéressantes en matière de déroulement de chantier et en vitesse d'intervention sans qu'il y ait de plus-value pour nous. Les pavillons de l'opération "Les Jardins de Léo" sont réalisés sur de grands vides sanitaires allant de 60 cm à

1,20 m de haut sur 7 m de longueur. Le plancher ALIDAL nous intéressait car il apportait **une réponse au problème des portées et permettait de supprimer le refend central en vide sanitaire, le poteau central au rez-de-chaussée et la poutre de refend.** Cela a permis de faire gagner ainsi un peu de volume à l'espace habitable au plus grand profit des acquéreurs."

DISTRIBUTEUR DES GAZ DE PÉTROLES LIQUÉFIÉS (GPL) COMBUSTIBLE ET CARBURANT ET OPÉRATEUR DE GAZ PROPANE EN RÉSEAU



Pierre Guerbé
RESPONSABLE PRESCRIPTEURS NATIONAUX

Tél. : 01 58 61 52 06 – Fax : 01 58 61 52 16
E-mail : pguerbe@primagaz.fr



Apporter le meilleur du confort, la maîtrise de l'énergie dans chaque foyer et respecter l'environnement ont toujours été une priorité de Primagaz.

Primagaz développe depuis près de 3 ans une stratégie de conseil en énergie pour que tous vos clients soient satisfaits tant au niveau de leur confort qu'au niveau de leur budget.

C'est pourquoi Primagaz a inventé Primasoleil (l'offre bi-énergie). Cette solution se distingue par la mise en place d'un chauffe-eau solaire individuel couplé à une chaudière alimentée par du gaz propane Primagaz.

Non seulement fort de proposition dans cette innovation,

Primagaz aide aussi ses clients avec des remises sur l'installation Primasoleil agrémentée de prêts à taux bonifiés à partir de 0,50 %*.

Primasoleil : l'offre pour le bien-être de tous

Pour en savoir plus : www.primalliance.fr, le site des professionnels de l'énergie et de la construction.

* Prêts Solféa à partir de 0,50 % dans le neuf et à partir de 1,51 % dans la rénovation (conditions disponibles auprès de Primagaz sur simple demande)

→ www.primalliance.fr



Rémi Duvert
E-mail : remi.duvert@freudenberg.com
Tél. : 01 69 18 38 43



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES COMPOSITES
Catherine Siepiora
E-mail : catherine.siepiora@testf.fr
Tél. : 04 74 97 88 06



FABRICATION DE SIÈGES DE BUREAU
Franck Leroy
E-mail : lero@giroflex.fr
Port. : 06 07 25 39 10



ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA MAÎTRISE DE L'EAU SANITAIRE
Yael Tordjman
E-mail : ytordjman@grohe.fr
Tél. : 06 83 09 04 47



PEINTURES PROFESSIONNELLES
Étienne Rochette-Castel
Port. : 06 80 37 66 11
E-mail : etienne.rochettecastel@sigmakalon.com



FABRICATION DE PANNEAUX À BASE DE BOIS
Antoine Hudelist / Serge Savary
E-mail : service.doc@isoroy.fr
(service échantillons documentations)
Port. : 06 77 09 21 42 / 06 77 09 09 63



FABRICANT DE TUILES EN TERRE CUITE. LES NOMBREUX MODÈLES ET COLORIS DE SA GAMME S'ADAPTENT PARFAITEMENT À LA RICHESSE DES VARIÉTÉS ARCHITECTURALES
Lionel Labadie
E-mail : lionel.labadie@koramic.fr
Site : www.koramic.fr
Tél. : 03 81 48 35 00



FABRICANT DE PRODUITS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON, CONDUITS DE FUMÉE, ÉLÉMENTS DE STRUCTURE, TRAITEMENT DES EAUX
Blandine Sarrazin
E-mail : bsarrazin@lanive.fr
Tél. : 05 57 95 00 95



FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX D'INFORMATION
Servane Berrier
E-mail : servane.berrier@legrand.fr
Tél. : 01 49 72 52 33



PLANCHER CHAUFFANT ET RAFRAÎCHISSANT. SOLAIRE THERMIQUE. GÉOTHERMIE, POMPES À CHALEUR. TRAITEMENT D'EAU DE CHAUFFAGE
Carlos Blanes – Pascal Philippe
E-mail : multibeton@multibeton-france.fr
Tél. : 03 87 98 69 11



OPÉRATEUR DE GAZ PROPANE EN RÉSEAU SOLUTION BI ÉNERGIE : PROPANE + SOLAIRE
Pierre Guerbé
E-mail : pguerbe@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 52 06



PRODUITS SANITAIRES
Christian Fauconnet
E-mail : fauconnetchris@wanadoo.fr
Tél. : 06 74 04 10 25



FABRICANT DE PROFILÉS
ET ACCESSOIRES POUR
LE CARRELAGE, NATTES
DE DÉSOLIDARISATION, D'ÉTANCHÉITÉ
ET DE DRAINAGE

Christophe Barruezo

E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Port : 06 74 90 34 49

SCHÜCO

MENUISERIES
ALU/PVC, FAÇADES,
VERRIERES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-
SOLEIL, STORES D'OCCULTATION EXTÉRIEURS

Régis Motte

E-mail : rmotte@schueco.com
Port : 06 75 48 47 58

Siplast

ÉTANCHÉITÉ
COUVERTURE,

INSONORISATION DES SOLS

Jean-Michel Rio

E-mail : frjro@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 46
Port : 06 07 80 69 48

somfy

SPÉCIALISTE
DU "HOME MOTION",
AUTOMATISMES

DE STORES ET VOILETS ROULANTS, PORTES
ET PORTAILS, POUR LES OUVERTURES
DE LA MAISON ET DES IMMEUBLES TERTIAIRES

Laurent Favre

E-mail : laurent.favre@somfy.com
Tél. : 04 72 14 99 33

Tarkett

REVÊTEMENTS DE SOLS -
SOUPLES - PVC -
LINOLÉUM - TEXTILE

Guillaume Berneron

E-mail : guillaume.berneron@tarkett.com
Tél. : 01 41 20 43 71



MENUISERIES ET FAÇADES
ALUMINIUM

François Fontaine

E-mail : francois.fontaine@hydro.com
Tél : 05 61 31 28 54



TUILES ET BARDAGES,
ENVIRONNEMENT DÉCORATION,
PRODUITS DE GROS ŒUVRE

Lionel Garcia

E-mail : lionel.garcia@terreal.com
Port : 05 34 36 21 00

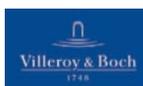
VELUX

CONCEPTION, FABRICATION
ET DISTRIBUTION
DE FENÊTRES DE TOIT

ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

François Tanné

Tél. : 0 811 02 01 01
site : www.VELUX.fr



FABRICATION DE PRODUITS
CÉRAMIQUES SANITAIRES,
SALLES DE BAINS ET CUISINES

Philippe Julini

E-mail : julini.philippe@villeroy-boch.com
Port : 06 09 38 56 80



FABRICANT DE BOÎTES
AUX LETTRES PERSON-
NALISABLES DÉCORATIVES
OU STANDARDS, BOIS, ACIER

Dominique Berton

E-mail : berton.visorex@wanadoo.fr
Tél. : 01 60 05 91 10
Port : 06 08 27 47 33



MORTIERS
INDUSTRIELS

Christian Gérard-Pigeaud

Site internet : www.weber-broustin.fr/prescrire
Tél. : 01 60 62 13 51

ÉTANCHÉITÉ
COUVERTURE,
INSONORISATION
DES SOLS



Jean-Michel Rio
RESPONSABLE PRESCRIPTION

Tél. : 01 40 96 35 35

E-mail : frjro@icopal.com



© Clic'Art

TTV3 : Crédit Agricole -
Vannes (56)

Gamme Gravi : des terrasses à vivre et à fleurir !

Des terrasses en jardins, c'est le rêve de plus d'un habitant des villes ! La solution, Siplast la propose avec une gamme adaptée de produits. Ceux-ci permettent d'assurer l'étanchéité de la terrasse, de la végétaliser et, si l'on souhaite y circuler, de décorer son sol.

Avec le système Gravi - étanchéité, drainage et filtrage, substrat et sédum -, tout est possible, grâce à une large palette de végétaux admissibles. Les solutions Siplast permettent ainsi une grande

liberté dans l'aménagement paysager, avec une facilité de mise en œuvre grâce à des procédés originaux comme Graviland-Pack (système complet d'étanchéité dédié aux TTV) et Gravi-Tapis (tapis pré-cultivé). Végétaliser une toiture-terrasse participe également au développement durable.

Dans le cadre d'une démarche HQE®, les systèmes GRAVIJARDIN et GRAVILAND permettent de répondre à 10 des 14 cibles et contribuent ainsi à l'amélioration de notre cadre de vie en introduisant la nature au sein du tissu urbain.

REVÊTEMENTS DE SOLS -
SOUPLES - PVC -
LINOLÉUM - TEXTILE



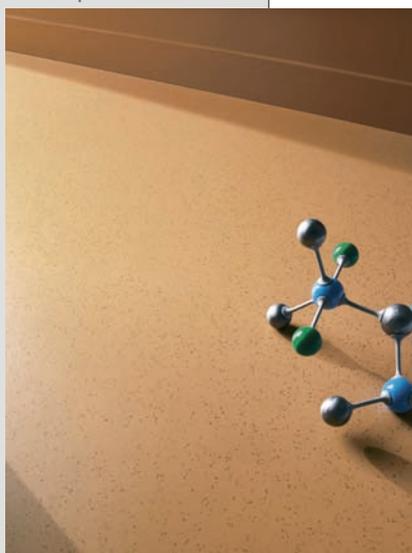
Daphné Astaix
RESPONSABLE MARCHÉ SANTÉ

Tél. : 01 41 20 41 20

Fax : 01 41 20 47 47

E-mail : daphne.astaix@tarkett.com

Accent Spice



Accent Spice et Candy : la nouvelle solution PVC "Compact" de Tarkett, idéale pour des sols colorés et lumineux

Issus de la collection de revêtements de sol PVC acoustiques Tapiflex, les décors Spice et Candy sont désormais disponibles sous le profil "compact hétérogène" Accent. Permettant de créer une unité de décoration pour des espaces parfaitement harmonieux, les deux nouveaux décors offrent ainsi la possibilité de coordonner un sol acoustique (TX Optic) à une solution "compacte" (Accent) pour les besoins précis d'un projet : résistance à l'usure et au poinçonnement (inférieur ou égal à 0.05 mm), hygiène, facilité d'entretien (traitement de surface TOPCLEAN).

D'une grande luminosité, les coloris contemporains "Candy" égayent et dynamisent les espaces, tandis que la palette des tonalités intemporelles "Spice" douce et élégante, permet de créer des ambiances apaisantes, inspirant le calme et la sérénité.



signées par votre convention collective

RI Prévoyance pour l'Ile-de-France, l'Aube, l'Eure-et-Loir, l'Yonne et la Mo

RRPIMMEC pour l'ensemble des autres départements

rent vos garanties obligatoires

apital décès

ente d'éducation ou de conjoint

capacité de travail

L'architecture, le politique, l'Europe

Parlement Européen
hémicycle



Trois cents millions de citoyens européens aspirent à un environnement de qualité et sont progressivement acquis aux objectifs de développement durable. Ils constatent que leur cadre de vie et l'organisation de l'espace peuvent engendrer bien-être ou mal-vivre, constituent des facteurs de civilisation et jouent des rôles déterminants dans les rapports sociaux.

Les architectes français considèrent que les autorités européennes et les gouvernements des pays composant l'Europe n'ont pas mesuré l'incidence sociétale de leurs décisions technico-financières qui ne laissent guère d'espace à d'autres valeurs civilisatrices.

L'objectif du congrès de l'UNSFA à Strasbourg est de répondre à une exigence : construire en Europe un cadre de vie de qualité respectueux des enjeux du développement durable et donner aux architectes des atouts :

- d'abord pour leur permettre d'assumer, malgré un environnement réglementaire défavorable, toutes les responsabilités attachées à leur fonction ;
- ensuite pour les inviter à agir en vue d'infléchir les orientations politiques jugées les plus désastreuses pour nos concitoyens.

La réglementation européenne qui poursuit principalement des objectifs technico-financiers est-elle en phase avec

l'intérêt des peuples dont les aspirations ne sont pas seulement matérialistes ?

L'Europe sera-t-elle un territoire où les institutions, les politiques, les structures professionnelles, convergeront dans leurs objectifs et leur mise en place de moyens, pour produire un cadre de vie de qualité correspondant à l'ensemble des enjeux ?

Les architectes sauront-ils porter ce nouveau contrat politique, structurer leurs agences, construire des politiques de formation, se projeter dans un avenir professionnel à la mesure des enjeux et porter ce projet à l'échelle d'un territoire à travers des réseaux, des institutions, des associations ?

Les architectes de l'UNSFA en débat-trent en congrès à Strasbourg.

Lors de ce congrès, il s'agira pour les architectes de l'UNSFA de formuler des **demandes de projets politiques aux plans nationaux et européens.**

Il y aura nécessité de s'assurer que les candidats à l'élection présidentielle française de 2007 sont conscients des enjeux environnementaux et sociétaux liés à la qualité du cadre de vie et qu'ils s'engagent au travers d'un programme de mesures efficaces.

Il faudra simultanément rappeler que les architectes, dotés des moyens de bien concevoir, au travers d'une juste rémunération de leur fonction, sont les acteurs fondamentaux d'une nouvelle valorisation économique, élargie aux problématiques du coût global et du développement durable.

Droits et devoirs se croisent dans une Europe multiculturelle : citoyens responsables et motivés, architectes européens

dans l'exercice d'une fonction totalement réhabilitée, démocratie représentative bousculée par une démocratie participative. Le niveau d'exigences doit être relevé eu égard aux enjeux auxquels il est strictement impossible d'échapper.

La base du programme politique de l'UNSFA ne peut s'asseoir que sur une dimension européenne, elle doit prendre racine à travers un *manifeste* que l'UNSFA produira à l'attention des candidats à l'élection présidentielle de 2007.

Ce sera l'action du congrès de l'UNSFA à Strasbourg.

L'Europe des architectes doit impulser ce contrat politique émergent. Des architectes organisés doivent, d'ores et déjà, affirmer que le "Droit des Européens à l'architecture" et à un cadre de vie de qualité constitue le juste progrès nécessaire et correspond bien à une situation historique.

L'Europe a besoin des valeurs portées par l'architecture et les architectes doivent se servir de cette opportunité pour redonner place à leur discipline, en contraignant les élus à une politique européenne d'aménagement et d'architecture sans précédent.

Les architectes de l'UNSFA joueront leur rôle en prenant appui sur les élections présidentielles de 2007, car toutes ces actions redonneront place à leur fonction.

C'est le projet du congrès des architectes de l'UNSFA réunis à Strasbourg, les 19, 20 et 21 octobre 2006 et nous comptons sur ta présence. ■

Didier Prost

Parlement Européen



L'Union des architectes du Bas-Rhin vous accueille à Strasbourg



L'Union des Architectes du Bas-Rhin se réjouit d'accueillir à Strasbourg, les 19, 20 et 21 octobre, le **37^e Congrès National de l'UNSAFA**, et vous prépare un séjour inoubliable en Alsace, dont nous souhaitons qu'il soit partagé par de nombreux confrères venus des quatre coins de la France, mais aussi de différents pays d'Europe. Ce congrès nous offrira l'opportunité de formidables échanges d'expériences.

Le thème du congrès, choisi par l'UNSAFA, "**Le Droit des Européens à l'architecture**" est en adéquation avec la vocation européenne de la ville siège du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe. Il apparaît néanmoins révélateur d'un certain désarroi.

L'idée même que l'architecture puisse relever d'un droit peut paraître surprenante et relève d'une logique aussi étrange que celle des revendications à des droits divers et variés qui se multiplient, et en France plus qu'ailleurs.

Notre profession doit peut-être d'abord retrouver le chemin du **devoir d'architecture, des ambitions d'architecture et de la fierté à réaliser de l'architecture.**

Notre profession doit aussi faire partager par les européens ce devoir, ces ambitions et cette fierté.

Car c'est sur ces bases, et non sur celles de l'assistanat, que se sont réalisées, à différentes époques, les architectures qui ont marqué notre continent et notre civilisation.

Si l'Europe est devenu un espace commun, cet espace n'est homogène ni sur le plan législatif, ni sur le plan culturel. L'architecture ne semble pas forcément y relever d'un concept unique et consensuel.

Ce congrès sera l'occasion de nous interroger sur la diversité des droits (droit fiscal, droit social, droit de la construction, droit des assurances...) qui régissent notre profession à travers l'Europe et de la conséquence de ces différences sur nos pratiques professionnelles et sur le rôle social de notre profession dans les différents pays de la

Communauté. Nous serons inévitablement conduits à constater que la surprotection juridique dont semble profiter notre profession en France, à travers la loi de 1977, se traduit paradoxalement dans les faits par une sous-représentation de notre profession et, ce qui est pire, par une relative marginalisation de notre participation à l'acte de bâtir et de notre force économique.

Ce congrès sera, inévitablement, l'occasion de quelques remises en questions.

Et nous n'échapperons pas à la question fondamentale de ce que peut être, demain, à travers l'Europe, et en Europe de façon différente qu'ailleurs, **le sens de l'architecture.** ■

Philippe Klein
Président de l'UABR



Le Comité d'organisation du congrès (COC) :

- Président UABR + coordination congrès Strasbourg 2006 : Philippe Klein
- Coordination générale congrès Strasbourg 2006 – directeur du COC
Responsable liste hôtels + transports + plans d'accès : Justine Knochel
- Responsables traiteurs + choix menus et vins
Évaluation des besoins logistiques : Jean-Paul Gilch + Philippe Klein
- Responsable co-animateurs et VIP : Claude Bucher
- Responsable affiche congrès : Thomas Gardin
- Responsables aménagements divers : implantations buffets divers, petits déjeuners et déjeuners et collations : Philippe Delaunay, Esther Pinabel
- Responsables contact presse + TV locales + affichage publicitaire (panneaux, écoles, etc.) : Christophe Cunci
- Responsables aménagements divers : logistique et animateurs diverses séances et ateliers : Stéphane Helburg
- Responsables aménagements divers : stands inscription et accueil : Bertrand Fritsch
- Responsable stands industriels Club Prescrire et bar à boissons : Bertrand Fritsch, Esther Pinabel
- Responsables animations diverses pour soirées : William Obam-Mebi, Catherine Walter
- Responsable journée du samedi 21: aménagements divers clôture + archi de l'urgence + conférence industriel : Catherine Walter
- Responsable repas samedi 21 octobre : petits déjeuners + repas midi = gestion traiteurs + stands nourriture : Catherine Walter
- Responsables permanentes à Paris : Estelle Palucki, Karine Chastanet, Eugénie Veille

Vie syndicale Prix du Projet Citoyen

ou comment répondre par le choix du dialogue à une société complexe, trépidante et individualiste



L'évolution rapide des technologies, la législation s'immisçant en tous domaines, les règles nouvelles accumulées... remettent en cause savoirs et savoir-faire, suscitant un sentiment d'insécurité.

Spécialisation des acteurs, centres de décision peu accessibles, jeu des rapports de force et d'argent, individualisme... accroissent la distance entre ceux qui produisent, et l'usager réel. Le délai de gestation des projets est toujours plus court, l'argument du prix bas domine. L'absence de régulation des mécanismes spéculatifs absorbe les gains de productivité, alors qu'ils devraient profiter à l'économie durable.

Cette complexité croissante fragilise les démarches usuelles du projet architectural et génère toutes sortes de micro-conflits contre-productifs. L'instruction se fait grille d'analyse, rarement dialoguée.

Au final, les professionnels se trouvent pris au piège dans un rôle "à flux tendu" où le temps de la réflexion sereine s'amenuise. On stigmatise créateurs et maîtres d'ouvrage. L'usager grogne ou se sent méprisé. Face à ce tableau (trop ?) noir, comment retrouver la bonne voie ?

Pour un projet partagé et citoyen

Pourtant c'est de l'écoute de l'autre et donc du dialogue qu'émergent des thèmes auparavant masqués... l'intuition des vrais enjeux... l'imagination collective partagée... l'apport de solutions concrètes... la relativisation des affrontements... la mise à l'écart des comportements dogmatiques... l'ouverture à un dessein commun. Cette nécessité de la relation, du lien de confiance établi par l'écoute ouverte,

l'UNSFA l'affiche depuis 2001 avec le **Prix du Projet Citoyen**.

Ses buts sont de mettre en lumière :

- les pratiques d'expression autour du projet
- l'enrichissement mutuel lors de l'accompagnement des étapes du projet
- la pertinence des réponses apportées.

Au cours des cinq premières années du prix et par touches successives, les lauréats ont démontré que l'écoute, le dialogue, la concertation favorisent d'autres approches du projet architectural.

• Peut-on révéler la parole et l'expérience des habitants, ce qu'ils vivent, désirent, et ce dont ils ne veulent pas ? Cette parole peut-elle devenir une composante crédible de la réflexion à côté des habituelles données technocratiques ?

Oui, l'agence Normier-Hénin, lauréat 2005, l'a démontré avec brio (Paris XIII^e, projets).

• Peut-on impliquer les habitants en symbiose dès la conception du projet et pendant le chantier, en préparant la réussite culturelle du programme ?

Oui, l'Atelier Construire, lauréat 2004 l'a prouvé (Roubaix, la Condition publique).

• Un quartier peut-il être restructuré sur un temps long en associant les maîtres d'usage dès les premières études - au point de reconnaître certains comme experts ?

Oui, l'Atelier Ruelle et la Ville de Nantes, lauréats 2003, l'ont réalisé (Nantes, Requalification du quartier Malakoff).

• Peut-on associer des hommes et femmes marginalisés par la société, maltraités par la vie, à l'élaboration et la création du cadre de vie de leur nouvelle communauté ?

Oui, les Compagnons d'Emmaüs nous l'ont confirmé avec émotion avec Toussaint Boué, lauréat 2002 (Norges-la-Ville, Communauté d'Emmaüs).

• Peut-on recomposer le cœur d'un village traditionnel, l'ouvrir sur la modernité en tissant le lien du dialogue et d'une ambition partagée ?

Oui, Philippe Madec, lauréat 2001, l'a réussi (Aménagement du Centre Bourg Plourin-les-Morlaix).

Chacune de ces démarches est originale. Elle s'appuie sur une maîtrise d'ouvrage ouverte et responsable, des approches d'architectes à l'écart des idées reçues, chacun étant à l'écoute des "Maîtres d'usage".

L'objectif de l'UNSFA : faire le choix de l'écoute, du dialogue et du partage

Ces démarches ouvertes ne sont pas acquises.

On préfère encore le dirigisme au dialogue participatif et à l'imagination. Comme s'il y avait une fatalité... la peur d'aborder l'autre... et que l'on préfère se réfugier dans la sécurité des règles, du conformisme, ou du politiquement et financièrement correct. Le projet doit être une porte ouverte sur l'avenir...

A-t-on le courage de l'interroger, de le partager ?

Cette nouvelle culture, éloignée de la démagogie ou du marketing politique, l'UNSFA entend la faire reconnaître à nouveau lors de la remise du 6^e prix du projet citoyen, le 23 octobre 2006 à Strasbourg, en clôturant son 37^e congrès. ■

Dominique Jouffroy,
Président de la Commission
Communication de l'UNSFA

Comment répondre ?

Votre candidature devra comporter un texte d'une page minimum présentant très précisément, d'une part, le projet : sa nature, son lieu de réalisation, les partenaires associés et d'autre part, l'élaboration de la concertation entre les différents acteurs en présence. Les photos, croquis, plans, articles de journaux sont les bienvenus pour l'évaluation de votre candidature.

N'oubliez pas d'indiquer toutes vos coordonnées afin que nous puissions vous contacter pour des compléments d'information.

Ce 6^e prix sera remis le samedi 21 octobre 2006 à l'occasion de notre congrès de Strasbourg

Dossier à adresser à l'UNSFA "Prix du Projet Citoyen" – 10 rue Bertin Poirée – 75001 Paris

Tél. : 01 45 44 58 45 – contact@unsfa.com

"L'architecture nous fait la ville meilleure"



RÉGION Bretagne

Merci à tous les architectes qui ont participé à la réalisation de ce cahier consacré aux projets distingués par "Le Prix Architecture Bretagne 2004", organisé par la Maison de l'Architecture de Bretagne. Merci à son président Jacques Gefflot.

Cabinet Coquard & Colleu (Nathalie Coquard & Jean-Francois Colleu) lauréat Équipements publics ; neuf (1, 2, 3) ; Cabinet Le Pourveur (Bruno Le Pourveur) lauréat habitat individuel ; neuf (4, 5, 6) ; Cabinet Le Pourveur-cabinet Cras (Bruno Le Pourveur et David Cras) lauréat lieux d'entreprises neuf (7, 8, 9) ; Cabinet Clément Gillet (Clément Gillet) lauréat lieux d'entreprises, extension-réhabilitation (10, 11) ; SLEARL Michel Quéré (Michel Quéré) lauréat Équipements publics extension réhabilitation (12, 13, 14) ; Cabinet Jean-François Riguidel (Jean-François Riguidel - architecte DPLG) mention spéciale lieux d'entreprises neufs (15, 16, 17) ; Agence Jorand & Mongkhoun, (Christel Jorand et Xaypakob Mongkhoun) mention spéciale lieux d'entreprises (18, 19) ; Agence Dominique Bonnot Architecture (Dominique Bonnot), mention spéciale Équipements publics neufs (20, 21, 22) ; Agence Le Trionnaire-Tassot (Jean-Louis Le Trionnaire et Alain Tassot architectes DPLG) mention spéciale habitat collectif (23), Agence SCM Garo-Boixel (Nicole Garo, Marc Boixel, architectes DPLG) mention spéciale habitat collectif (24, 25, 26) ; Agence Nicolas Sur (Nicolas Sur) mention spéciale habitat individuel (27, 28).

Cabinet Clément Gillet – Rennes (35)

Architecte DPLG

Lauréat Prix lieux d'entreprises, extension-réhabilitation



Extension
et restructuration
de la surface
de vente
du supermarché
"Champion"
ZAC Kennedy
à Rennes (35) :
1) Vue de nuit
de la réhabilitation
du supermarché
2) Entrée du super-
marché "Champion"



Cabinet Coquard & Colleu – Saint-Brieuc (22)

Nathalie Coquard & Jean-Francois Colleu architectes

Lauréat Équipements publics neufs



Construction neuve de l'école primaire et restaurant scolaire,
Plaintel (22) :

- 1) La cour de l'école primaire
- 2) La façade sur rue école
- 3) L'entrée du Blé en Herbe



Cabinet Le Pourveer – Paimpol (22)-Cabinet Cras-Rennes (35)

Bruno Le Pourveer, architecte DPLG-
David Cras, architecte DPLG

Lauréat lieux d'entreprises neufs

Cabinet Le Pourveer – Paimpol (22)

Bruno Le Pourveer, architecte DPLG
Lauréat habitat individuel neuf



1



1



2



2

“La Maison Pochard”
et atelier d'artiste, Paimpol (22) :
1) Vue depuis la rue, au premier plan l'atelier entièrement fermé au sud, au second plan, la maison
2) Vue intérieure depuis le grand volume du séjour vers la cuisine “meuble”
3) La maison en L : cuisine, séjour dans le grand volume et les chambres dans le volume en forme d'appendis

3

Locaux techniques pour l'entretien des jardins du château La Roche-Jagu, Ploezal (22) :

- 1)** L'ensemble des bâtiments installés perpendiculairement à la route qui mène de Pontrioux à Paimpol
- 2)** Vue depuis l'allée haute qui longe la serre et l'ombrière
- 3)** Vue intérieure de l'ombrière réalisée entièrement en douglas



3



3

Interview de Jean-Yves Le Drian, président du Conseil Régional de Bretagne



© R. Volante

Passion Architecture : Quels sont les grands thèmes qui sont abordés dans la "Conférence territoriale" ? Quels sont les enjeux ? Quel est le rôle que doivent jouer les professionnels de l'aménagement et notamment les architectes ?

Jean-Yves Le Drian : Nous avons bâti un projet pour la Bretagne et demandé aux 21 pays bretons d'y adhérer. Avec chacun de ces territoires, le Conseil régional signera dans les mois qui viennent un contrat de pays qui nous engage financièrement les uns et les autres sur des projets de développement local. Sur un plan quantitatif, ce sont 260 M€ que la Région consacrera à ces seules politiques territoriales, dans les 6 ans à venir. Évidemment, cette enveloppe contribuera à l'effort de construction publique, évalué à plus de 1 milliard d'euros. Les projets des pays se faisant sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale, les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme y seront largement associés. Sur le plan qualitatif, et c'est ce qui prime pour l'avenir de la Bretagne, la Région a fixé la barre très haut dans un souci de développement équilibré et durable. Nous avons pour exigence de demander aux maîtres d'ouvrage qui nous sollicitent de s'engager dans ce sens. Citons par exemple le dispositif "Bretagne Qualiparc" dont l'objectif est d'aider les collectivités à améliorer l'aspect paysager et environnemental de leurs zones d'activités.

P. A : Comment pensez-vous créer ou participer à la création d'une production architecturale durable, avec tous les acteurs de la construction et de l'aménagement urbain ?

J-Y. L. D. : En 2005, nous avons mis en place un dispositif original d'aménagement urbain, baptisé Eco-FAUR, dont l'objectif est d'encourager les communes - jusqu'à 100 000 euros - à conduire des opérations dans une perspective globale et durable. Sur les 200 collectivités qui ont répondu, il y a un an, à un premier appel à projets, nous n'avons retenu qu'une cinquantaine de dossiers exem-

plaires, portés majoritairement par des petites communes qui, dans leurs projets d'équipements publics ou de logements, intégraient des préoccupations de qualité environnementale, d'économie d'eau et d'énergie, de déplacements piétonniers... Depuis, les élus ont été à nouveau sensibilisés et incités à participer, au printemps dernier, à un deuxième appel à projets qui, j'en suis sûr, rencontrera une plus large adhésion.

P. A : Comment pensez-vous contribuer à l'amélioration de ce parc existant ainsi qu'à la limitation de l'étalement urbain que génère le mode d'habitat très prisé qu'est la maison individuelle ?

J-Y. L. D. : les prévisions de l'INSEE sont édifiantes : elles nous annoncent une progression de 300 000 habitants d'ici 2030, c'est dire les besoins de toute la région en termes de logements. Je m'étais engagé à doter la Bretagne d'un établissement public foncier qui permette d'aider les collectivités locales à mieux maîtriser une pression foncière constante. Ce sera chose faite début 2007. Fondé sur un principe de solidarité et de mutualisation, cet EPF aura vocation d'assurer les prestations nécessaires à l'acquisition de terrains et au portage foncier sur l'ensemble du territoire, notamment pour la construction de logements.

C'est vrai que la Bretagne se caractérise par l'importance de son parc privé - 88 % des logements - constitué pour beaucoup de maisons individuelles, mais ça ne veut pas dire qu'elles sont en bon état et adaptées aux modes de vie de leurs occupants. C'est pourquoi nous intervenons, en complément des aides de l'ANAH, pour réhabiliter, d'ici à 2010, 10 000 logements privés.

Et puis, la Bretagne connaît aussi une pénurie de logements sociaux. Sans que le logement relève de nos compétences, nous avons mis en place avec l'ARO HLM des aides visant à améliorer l'offre et la qualité de logements locatifs, soit en prenant en charge le volet développement durable de nouveaux programmes - à raison de 3 500 € maximum par logement,

soit en participant à la rénovation d'appartements plus économes en eau et énergie - 2 000 € maximum/ logement -.

Sans disposer de moyens importants, nous espérons que cette politique, aura un effet bénéfique de levier.

P. A : Quelles sont les modes opératoires que vous préconisez pour mobiliser au mieux les compétences des architectes, définir les programmes d'aménagement, puis concevoir et réaliser les projets ?

J-Y. L. D. : Nous attachons beaucoup d'importance à la qualité architecturale et environnementale de nos lycées. Notre programme prévisionnel des Investissements, qui recense et détermine les travaux à engager jusqu'en 2009, s'est enrichi de nouveaux documents : un référentiel de programmation fonctionnelle et technique, d'une part, un guide de la qualité environnementale, d'autre part. Par ce biais, la région Bretagne s'engage à réaliser ses investissements immobiliers dans une démarche de développement durable. Nos lycées ont aussi un rôle à jouer dans la vie publique : en partenariat avec les villes sièges, la Région veille à ce que ces édifices publics, neufs ou rénovés, créent du lien social.

Dans la pratique, nos équipes se sont renforcées en interne : notre service construction compte à ce jour 35 personnes dont 4 architectes et 8 ingénieurs. Dans le même temps, nous avons retenu un mandataire professionnel, la SEMAEB, qui présente des compétences techniques et architecturales reconnues.

Lors des jurys ou commissions d'appel d'offres, des architectes, proposés par la profession, participent aux choix des maîtres d'œuvre. De même, les élus siégeant dans ces commissions ont été sensibilisés pour être en pleine capacité d'attribuer des marchés. Et là encore, nous accordons une attention particulière au volet environnemental des projets puisque nous avons fait de cet aspect une priorité. ■

Vers une "Garantie frais de santé" de branche

Soucieux d'étudier l'opportunité de la mise en place d'un régime complémentaire frais de santé des salariés mutualisés au niveau de la branche professionnelle, les partenaires sociaux s'étaient engagés lors de la signature de la Convention collective des Entreprises d'architecture à ouvrir une négociation sur ce sujet dans un délai de deux ans à compter de sa mise en application.

Mode de rémunération indirecte avantageux, les régimes de remboursement des frais médicaux ("Les Mutuelles") représentent un enjeu de plus en plus important pour les entreprises. Il apparaissait donc essentiel d'étudier les possibilités d'optimisation fiscale et sociale des contributions de l'employeur à un contrat collectif santé et d'en sécuriser le cadre juridique. Or, depuis les lois du 21 août 2003 et du 13 août 2004, la législation en la matière a considérablement évolué, imposant à chaque entreprise un travail de vérification et d'adaptation de sa situation. Désormais, les régimes doivent notamment :

- être obligatoires : les régimes facultatifs n'ouvrent plus droit aux exonérations sociales ni fiscales ;
- être responsables : les régimes doivent exclure le remboursement de certaines dépenses de santé et inclure un "volet prévention".

Après avoir lancé une large consultation des organismes, la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective (CPNNC) a retenu, le 11 mai 2006, 3 mutuelles IONIS, MALAKOFF et PRO-BTP dont l'offre est en adéquation au cahier des charges rigoureux établi par la sous-commission santé. Ils seront très prochainement entendus et une décision définitive sur la mise en place ou non d'un régime et le choix de l'organisme devrait intervenir d'ici le mois d'octobre. Par précaution, d'ici cette échéance, nous invitons l'ensemble des entreprises d'architecture à différer toute décision d'adhésion éventuelle à une mutuelle santé et de ne pas donner suite aux nombreuses sollicitations des organismes

dont certains se prétendent à tort préconisés par notre syndicat. Rappelons que dès les années 50 les premiers déficits de l'assurance maladie sont identifiés sans menace particulière. Mais très vite les mesures mises en œuvre ont été marquées par un classicisme qui s'est confirmé tout



au long des quarante-quatre plans de redressement qui se sont succédés jusqu'à nos jours, consistant à réduire les niveaux de prise en charge et à augmenter le niveau des prélèvements. Avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui, 40 milliards d'euros de déficit cumulé après que les compteurs furent remis à zéro en 1995 ! Toutes les politiques tentées dans l'optique d'équilibre de la sécu (ticket modérateur, dérembour-

sement) n'ont eu pour seul effet que de déverser tous les frais sur les mutuelles.

La question de la réforme de l'assurance maladie est au cœur de l'actualité. L'on assistera inéluctablement à une augmentation des dépenses, principalement dues au vieillissement de la popula-

tion et au progrès scientifique. Il faudra donc se résoudre à trouver d'autres sources de financement que le choix se fixe sur une option de TVA sociale ou une autre. Il est nécessaire de réformer le financement de la protection sociale et en particulier l'assiette des cotisations sociales pour en assurer la pérennité et garantir une bonne adaptation aux réalités économiques et sociales d'aujourd'hui. Cette réforme doit également conduire à établir une distinction entre les dépenses qui relèvent d'une logique assurantielle, donc du champ de l'entreprise, et les dépenses qui relèvent de la solidarité nationale. Le chantier est vaste et nécessite véritablement une mise à plat et l'élaboration de réponses à la hauteur des enjeux et des espérances des entreprises et de leurs salariés. Nous vous incitons à alimenter nos réflexions sur ce thème au cours de la négociation qui s'engage sur les contributions respectives des salariés et employeurs, les souplesses et à nous faire parvenir vos questions sur le forum social de notre site www.unsfa.com/social. ■

Patrick Julien,
Unsfa-social

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS :

METTEZ DU VERT DANS VOS PROJETS



CERQUAL 136, boulevard Saint Germain • 75006 Paris Tél. 01 42 34 53 00 Web www.cerqual.fr

La certification Habitat & Environnement est délivrée par l'organisme certificateur CERQUAL, filiale de l'Association QUALITEL, membre de l'Association HQE

L'assurance construction

Les architectes sont conscients des responsabilités attachées à leur fonction et ils sont fiers de les assumer parce que les qualités du cadre de vie dépassent les seuls enjeux matériels de la construction et servent l'intérêt de la collectivité, mesuré non seulement à court terme mais aussi en pensant aux générations futures¹.

Néanmoins, la réussite matérielle de nos réalisations reste un facteur déterminant de la satisfaction de nos concitoyens. Or, on est en droit de s'interroger sur le bien-fondé des mécanismes de création de notre cadre de vie, quand on constate l'importance des assurances nécessaires pour remédier à une sinistralité difficile à enrayer.

Plus de vingt-cinq ans après la mise en application de la loi du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assu-

rance dans le domaine de la construction, il est normal qu'il faille améliorer le système. Un groupe de travail "assurances" et la Commission juridique de l'UNSFA ont rédigé un important rapport² qui a été approuvé le 19 mai 2006 par le "Conseil national" de l'UNSFA.

[1] Lire à la rubrique "bon sens" l'article de François Pélegrin qui somme les Pouvoirs politiques de raisonner en "économie globale"

[2] Le rapport est disponible dans son intégralité sur archilink (rubrique "juridique")

Pour les architectes, l'essentiel n'est pas de réformer fondamentalement le système d'assurance, mais de faire progresser la qualité des constructions afin de réduire le nombre et l'importance des désordres. Telle est la principale finalité des propositions de ce rapport.



Conclusions du rapport UNSFA sur les assurances construction

1 • Convaincus que la réduction du coût des assurances passe par une réduction de la sinistralité qui ne peut venir que de l'amélioration de la qualité globale des ouvrages, les architectes indiquent les pistes ci-après :

1.1 - Convaincre ou contraindre les maîtres d'ouvrage afin :

- qu'ils établissent ou fassent établir et fournissent aux constructeurs les données nécessaires à la fiabilité de leurs études (relevés, études géologiques, diagnostics, etc),
- qu'ils confient à leurs maîtres d'œuvre des missions complètes et évitent de confier des missions isolées à des acteurs indépendants (ne pas disperser moyens et compétences et ne pas multiplier les interfaces, ce qui aboutit à la déresponsabilisation de tous),
- qu'ils concluent avec leurs maîtres d'œuvre des contrats équilibrés dotés d'une rémunération en rapport avec la complexité des missions (qui détermine la qualification nécessaire des prestataires et les outils à mobiliser) et l'étendue des prestations à accomplir (qui détermine les temps à consacrer à l'exécution des divers éléments de mission),
- qu'ils choisissent des entreprises qualifiées (ou présentant des références équi-

valentes fiables), vérifient leurs assurances et ne leur confient des travaux que dans les domaines de leurs qualifications et assurances,

- qu'ils souscrivent directement les compléments d'assurance dont ils veulent bénéficier au delà des garanties courantes (légalles et contractuelles habituelles),
- qu'ils assurent l'entretien des bâtiments dès qu'ils les ont "acceptés" (réception).

1.2 - Rendre obligatoire la formation continue des maîtres d'œuvre afin :

- qu'ils actualisent régulièrement leurs connaissances (techniques et réglementaires),
- qu'ils maîtrisent correctement leurs coûts et soient capables de conclure des contrats leur permettant d'accomplir pleinement leurs missions.

1.3 - Convaincre les entrepreneurs :

- de s'engager dans une démarche de "qualification" (qui devrait réduire la concurrence déloyale exercée par des acteurs non qualifiés),
- de renforcer la formation continue de leurs collaborateurs,
- d'améliorer la détermination de leurs coûts (afin de réduire les risques d'offres anormalement hautes ou basses).

1.4 - Contraindre les entrepreneurs :

- à fournir à l'issue des travaux (au plus tard à la réception), les documents des

ouvrages exécutés et les notices d'entretien et d'exploitation correspondantes,

- à assurer effectivement la garantie de parfait achèvement pendant l'année suivant la réception.

1.5 - Engager les assureurs :

- à renforcer leurs actions d'information de tous les acteurs,
- à moduler efficacement les coûts d'assurances par la prise en compte des modalités choisies par les maîtres d'ouvrage pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre et la réalisation de leurs ouvrages,
- à trouver constamment un équilibre raisonné entre la recherche des responsables des sinistres et les coûts de cette recherche.

2 • L'UNSFA propose que l'État et tous les acteurs du domaine de la construction engagent l'étude des avantages et des conséquences d'une RÉDUCTION ÉVENTUELLE DE LA DURÉE DES GARANTIES LÉGALES (garantie décennale).

3 • L'UNSFA suggère enfin que l'État et tous les acteurs recherchent les moyens de RESPONSABILISER les maîtres d'ouvrage dans le cas des recours abusifs à l'assurance DO. ■

La Commission juridique de l'UNSFA

QUALIBAT et sa nouvelle organisation



Les certificats de qualification délivrés par QUALIBAT sont la reconnaissance de la capacité d'une entreprise à réaliser, selon les règles de l'art, les travaux d'une catégorie déterminée.

QUALIBAT, qui réunit la plupart des grandes organisations de la construction, a une mission d'intérêt général puisqu'il opère dans le cadre d'un protocole passé avec l'État définissant le contenu et les modalités de cette mission et que l'organisme est placé sous le contrôle d'un Commissaire du Gouvernement qui peut s'assurer qu'il n'y a pas de déviation par rapport au protocole.

Cette reconnaissance officielle de QUALIBAT et de ses qualifications va être renforcée par la réforme qui est en cours, dont l'objet est de mettre l'organisme en conformité à la norme française publiée au début de 2005 définissant les exigences à respecter par un organisme de qualification en matière d'organisation, de fonctionnement et quant au contenu des certificats qu'il délivre.

L'objectif est d'obtenir l'accréditation de l'organisme par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) qui confortera encore sa crédibilité.

La nouvelle organisation de QUALIBAT comportera des agences couvrant un à trois départements, où seront localisées les activités de secrétariat, c'est-à-dire celles qui concernent les relations avec les entreprises désirant présenter un dossier de qualification ou celles qui sont déjà qualifiées, la préparation et le suivi des réunions des commissions de qualification, la conduite des actions de communication auprès des professionnels ou des particuliers susceptibles d'être intéressés par les qualifications.

Ce nouveau dispositif permettra d'améliorer l'efficacité de l'organisme dans ses

relations avec les entreprises, en termes de conseils et de rapidité. Il sera également l'occasion de rendre plus rigoureuse l'attribution des qualifications qui continuera de se faire au niveau de chaque département, par des commissions où les architectes ont un rôle majeur à jouer grâce à la connaissance qu'ils ont, sur le plan local, de la qualité des travaux réalisés par les entreprises.

Ce rappel étant fait, comment l'action de QUALIBAT se situe-t-elle d'un point de vue juridique et réglementaire ?

Il n'y a aucune réglementation qui impose aux entreprises de bâtiment d'obtenir un certificat de qualification ; la demande de qualification est volontaire.

Toutefois, il y a deux domaines importants dans lesquels il existe un lien entre les qualifications et la réglementation ou la jurisprudence : les marchés publics et l'assurance.

S'agissant des marchés publics, le code offre à un maître d'ouvrage la possibilité de demander aux candidats à un appel d'offres de produire un certificat de qualification, à la condition de laisser la possibilité aux candidats de prouver leur capacité par tout moyen.

La plus récente version du code des marchés qui sera publiée prochainement confirme ce principe de base. Elle souligne, en outre, la nécessité pour le maître d'ouvrage de bien définir la nature des travaux à réaliser, ce qui devrait l'inciter à indiquer la qualification précise qui est requise, telle

qu'elle est définie dans la nomenclature des qualifications. Ainsi, les qualifications peuvent donc jouer un rôle majeur pour permettre aux maîtres d'ouvrage et aux architectes, qui sont leur conseil, de sécuriser leurs choix d'entreprises.

En matière de responsabilités et d'assurances, les qualifications ont aussi un rôle important à jouer. Plusieurs compagnies d'assurances, dans le cadre de la responsabilité décennale ou de la garantie dommage-ouvrage accordent des avantages tarifaires si les travaux sont confiés à une entreprise, non seulement qualifiée mais ayant la qualification correspondant à la nature des travaux à réaliser. En outre, le domaine d'activité couvert par la qualification sert, en général, à définir les limites de l'assurance d'une entreprise.

La jurisprudence des tribunaux, en cas de désordres et de recherche des responsabilités, se réfère souvent aux qualifications pour estimer si le choix de l'entreprise a été pertinent. Les experts judiciaires y sont attentifs. Il y a donc tout intérêt pour un maître d'ouvrage ou pour un architecte, afin d'être en situation plus confortable au cas où un sinistre surviendrait ultérieurement, à choisir une entreprise ayant la qualification appropriée. C'est une mesure de prudence en termes de responsabilité. ■

Pierre Chemillier,
Président
de QUALIBAT



Architecture et écologie : verdure

Si le combat des paysagistes pour imposer les toitures végétalisées n'est pas encore gagné, l'aménagement urbain a rendez-vous avec une prise de conscience certes déjà enclenchée : penser aussi à l'air qu'on respire.

Pierre Georgel



Paysagiste-Urbaniste
Paysagiste DPLG
de l'École Nationale
Supérieure du Paysage
de Versailles
Enseignant à l'École
Nationale Supérieure
du Paysage

Collaborateur de 1993 à 1995
d'Alexandre Chemetoff, paysagiste.

Le développement accru des parkings, des centres commerciaux et de la philosophie écologique a ouvert la voie au retour du vert dans notre quotidien. La prise de conscience sur la qualité de l'air amplifie cette volonté de verdir notre journée.



▲ Dalle passe pied ▼



Outre son formidable rendez-vous avec son époque, Ecovégétal est né d'une philosophie : retenir l'eau à sa source afin de permettre son évaporation. Ainsi, l'air serait rafraîchi grâce à l'humidité.

L'intérêt de l'architecture pour la végétalisation ne date pas d'hier, mais, après les périodes dites "sèches" (se référer à la sur utilisation de filières accompagnées du même adjectif), un certain regain est né de la rencontre entre la réglementation (2005-2010) et une certaine innovation "des végétaliseurs".



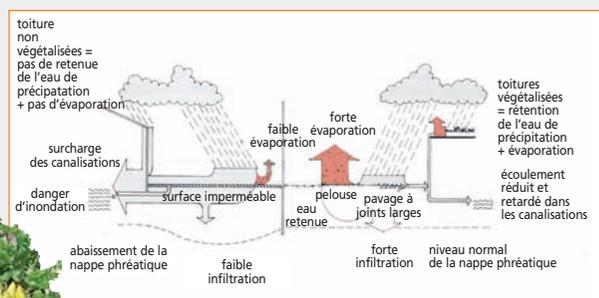
▲ Ecosedum



▲ Espace végétalisé - détail

"Les architectes restent leaders dans la prescription des dalles végétalisées, car ils ont su comprendre très tôt l'intérêt à la fois esthétique et économique pour la réalisation des centres commerciaux et d'autres constructions. Celles-ci nécessitent un minimum d'entretien et contribuent à un fort désir écologique des maîtres d'ouvrages."

▲ Schéma du processus d'évapotranspiration ▼



Ecovégétal en bref...

- 4 sites de production en France et en Allemagne
- 16 personnes
- 3 à 6 mois de culture pour les dalles de gazon
- 18 mois pour les dalles Ecosedum.

“Mordus” ou “frileux” de la HQE® ?

La “HQE®” a aujourd’hui dix ans et les cinquièmes assises du même nom, tenues en mars dernier à Saint Malo, ont été l’occasion de faire un bilan du mouvement qui, depuis deux ans, a pris une certaine accélération.

Cette rencontre des différents acteurs de toute la chaîne de construction allant de la maîtrise d’ouvrage, de plus en plus présente dans le cadre de cette manifestation, à la conception, la réalisation et derrière, l’exploitation et l’usage, permet à chacun d’exprimer et faire comprendre ses attentes.

Outils, modes d’emploi, évaluations, ont été cette année fortement demandés par l’ensemble des acteurs afin que tout le monde progresse ensemble. En parallèle, un besoin de réflexion et d’intervention encore plus en amont que tout ce qui peut se faire sur le bâtiment a été fortement exprimé, notamment en matière d’aménagement et d’urbanisme.

Le rôle prépondérant du maître d’ouvrage avec une volonté politique affirmée a une fois de plus été mis en exergue et d’une manière générale, il a été clairement dit que c’est à lui de bien définir en amont la méthode pour atteindre ses objectifs et les règles du jeu.

Pour Catherine Parant, présidente de l’ICEB (Institut pour la Conception Environnementale du Bâti), il y a une première catégorie de maîtres d’ouvrage, qu’elle appelle les “mordus” de la HQE® qui veulent de la très haute qualité environnementale, mais ils veulent en plus de la qualité sociale, de la qualité humaine.

En tant que professionnels, nous rencontrons parfois des maîtres d’ouvrage, directeurs d’hôpitaux, directeurs de maisons de retraite, élus qui sont vraiment des passionnés, des “enragés” et qui font beaucoup avancer les choses. Ces “mordus” montrent que lorsque l’on a la conviction que la HQE®, ça marche... on n’a pas forcément besoin de méthode “dictée”, ni d’être assisté dans sa fonction.

Mais il y a aussi une deuxième catégorie, ce sont les “frileux” de la HQE®. Pour eux, il y a beaucoup à faire. Ils sont frileux parce que, très souvent, ce ne sont pas eux qui ont envie de faire de la haute qualité environnementale... Malheureusement... il y a quelqu’un au-dessus

d’eux... Ce sont souvent des élus et l’on se retrouve dans des configurations où nous avons une double maîtrise d’ouvrage : des élus qui déclarent que l’on va faire de la HQE®, et derrière, les troupes actives, opérationnelles, qui sont sensées faire de la HQE® et qui n’ont rien demandé !!

Ils n’ont pas, au départ, la motivation et la conviction qu’il y a dans la première catégorie et il est donc certain qu’ils ont besoin d’aide, d’assistance parce qu’ils ne savent pas comment s’y prendre...

Ensuite, il y a les maîtres d’ouvrage qui sont vraiment dans un autre monde. Ce sont les promoteurs privés de l’immobilier tertiaire ou de l’habitat privé, et qui, souvent, passent par des montages, que sont des ventes en l’état futur d’achèvement, ou autre. Ce sont des promoteurs qui sont inscrits dans un contexte extrêmement compliqué et tendu. Ils prennent beaucoup de risques. Ils sont fortement pénalisés s’ils ne garantissent pas ce qu’ils ont promis au départ. Ils sont dans un contexte particulier et ils attendent une HQE® qui soit “blindée” et balisée.

Quand on se lance dans la démarche HQE®, en principe il doit y avoir de la conviction... On ne sait pas toujours très bien où l’on va arriver, alors que ces maîtres d’ouvrage privés ont besoin de savoir où ils vont ; ils ont besoin de chiffres, de valeurs de référence...

La demande de cette démarche haute qualité environnementale s’exprime donc très différemment.

Nous avons aujourd’hui un très bel instrument qui permet, entre autres, de revoir les pratiques dans tous les métiers ; mais les modes d’emploi restent insuffisants.

En effet, il y a le mode d’emploi à l’usage du maître d’ouvrage professionnel, qui est différent de celui du maître d’ouvrage occasionnel, qui fait une opération tous les dix ans.

Il y a le mode d’emploi pour les équipes de conception, pour les équipes de réalisation, pour les fournisseurs, pour toute

la chaîne... mais aussi pour les utilisateurs, les gens qui vont gérer les bâtiments.

Nous avons donc besoin, aujourd’hui, d’outils très pratiques. Par exemple, pour les maîtres d’ouvrage, des outils pour répondre à leurs questions récurrentes : combien cela coûte ? Est-ce 10 % de plus ? 5 % ? Quand on intègre très en amont, est-ce zéro ? Combien gagnent-on sur le long terme, en raisonnant en coût global ?

En conclusion, pour répondre aux attentes des différents professionnels, Mme Michèle Pappalardo, présidente de l’ADEME, a exprimé son intention de créer avec l’association HQE, dans chaque région, un centre de ressources qui permette à la fois, de faire de la sensibilisation et de l’information de base, mais aussi de faciliter la formation :

“Parce qu’il est absolument nécessaire, aujourd’hui, d’aider tous les professionnels à se former à ces nouvelles techniques et aux bonnes solutions afin que chacun se les approprie ; ces centres de ressources seront nécessaires pour animer les réseaux, pour identifier les opérations exemplaires régionales et les mettre en partage facilement entre les différents acteurs régionaux. Aujourd’hui, nous avons acquis en France une certaine compétence et nous avons des résultats. Nous savons ce qui marche et ce qui marche moins bien ; il est important de le savoir et de le faire savoir pour ne pas recommencer certaines erreurs. Il faut vraiment mettre tout cela en synergie.”

L’UNSFA, pour ce qui la concerne, est présente et s’implique au niveau local dans la mise en place de ces centres de ressources avec à ses côtés le GEPA. ■

Dominique Riquier-Sauvage
Présidente d’honneur de l’UNSFA



Au bout du porte-mine, la perruche ?

Le "Pilot" est un porte-mine de 0,5 mm, *made in Japan*, qui est apparu au début des années 70. Les ordinateurs, et leurs CAO-DAO en fenêtres, dans leurs mondes "sans ciel par-dessus" ouvrent au vertige d'un monde sans échelle.

Le corps du dessinateur est réduit au clic de son index sur une souris, qui n'est même pas gironde. Les ordinateurs actuels rendraient-ils impossibles l'identification et la projection dans l'acte créateur ? Celui-ci serait-il condamné à bégayer dans le virtuel ?

L'histoire des outils constituerait un bon angle d'exploration de l'esthétique en œuvre, l'élaboration du projet.

Envisager l'art sous l'angle de sa fabrique nous libérerait de la pensée unique de l'architecture sur papier glacé.

L'histoire du "Pilot" commence en 1974 à Paris, rue Visconti dans une agence d'architecture.

L'étudiant en architecture était alors embauché pour une charrette sur un dossier d'Université. Nègre, il tirait des barres sous l'autorité d'un jeune diplômé. Après avoir coordonné les tâches des dessinateurs, le diplômé allumait sa pipe et s'isolait dans sa fumée bleue pour dessiner. Attaché à sa planche Ao, il ne conversait avec les autres qu'à l'aide de regards bienveillants par-dessus ses lunettes. Il rentrait chez lui à vélo.

Le soir, curieux, l'étudiant venait voir le travail de l'ainé : le calque tendu contenait au centre le plan en genèse.

Crayon noir, surcharges, repentirs à la gomme. Les espaces apparaissent probables et changeants suivant l'angle de vue. L'ensemble figurait un chaos incertain cherchant sa libération.

Sur les bords latéraux du calque, en prédelles, de petits croquis en perspective encadraient le plan.

Ces crayonnés rapides mais ombrés, offraient des visions plus lisibles.

Le tout était déconcertant et merveilleux. L'étudiant a insisté pour que le diplômé lui délivre son secret.

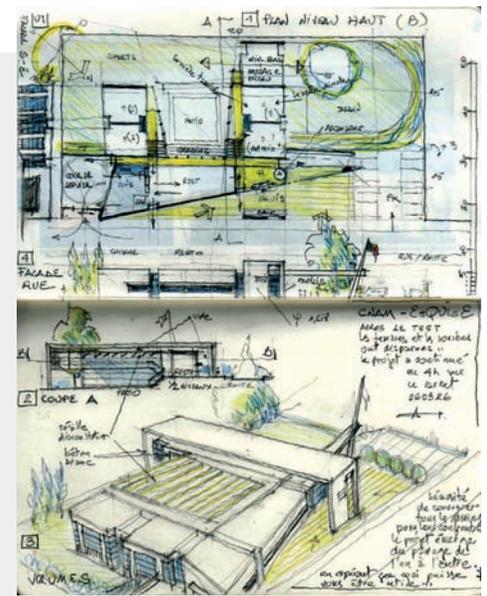
• Comment fais-tu ?
L'ainé prend son "Pilot" et montre le bout de la mine qu'il fait émerger d'un mouvement du pouce à l'autre extrémité.

• Tu vois le bout de la mine ?
• Oui,
• Eh bien, le bout de la mine, c'est moi, Et, je me ballade dans le plan, où le programme est encore incertain.

Je rêve tout haut dans les dessins, laisse des traces, des hypothèses.

Quand je trouve un truc qui me plaît, j'en dessine le volume en marge, pour mémoire, comme une esquisse dans un carnet de voyage.

Les visions informent à leur tour le plan, et je recommence...



▲ Esquisse d'école.

Ce n'est pas compliqué, je joue, je me promène et je rapporte ce que je trouve. Sur le moment, l'étudiant a vu le dialogue des dessins, plans et volumes.

Il a surtout admiré la force de la poésie, l'aisance du dessin, et la pirouette de la formule...

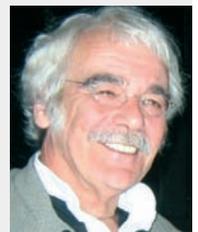
C'est 10 ans plus tard qu'il a compris le véritable sens du secret d'atelier, vérité sur la création, en lisant une anecdote d'Henri Matisse dans ses écrits et propos sur l'art : "C'est en rentrant dans l'objet qu'on rentre dans sa propre peau. J'avais à faire cette perruche avec du papier de couleur. Eh bien ! je suis devenu perruche. Et je me suis retrouvé dans l'œuvre" (Verdet 1952)

Est-ce l'identification au motif, la projection dans l'œuvre, ou une histoire de chaos et de peau en rapport à l'inconscient ?

À suivre ... ■

Alain Masson

Président de la Commission Sociale et Paritaire



Pour en finir avec les procès d'intention Sur la formation professionnalisante

Sur les stagiaires :

- 1/ La profession accueille les jeunes diplômés dans des conditions identiques, voire meilleures à celles pratiquées ailleurs.
- 2/ Conformément à la loi, la profession paye ses salariés mais ne salarie pas les stagiaires.

- 3/ Les jeunes diplômés ont tout intérêt à s'immerger dans une formation professionnelle complète et durable qui les amènera à l'exercice de leur métier.
- 4/ Les écoles d'architecture ont pour vocation la formation initiale et théorique mais sont démunies pour dispenser un apprentissage à la pratique professionnelle.

- 5/ La profession s'engage à mettre tous les moyens à sa disposition pour préparer les futures générations à leur avenir professionnel en les salariant par un contrat adéquat durant la période nécessaire à cette formation. ■



État des lieux

Texte de François Cheval, photographies de Mathieu Pernot, éditions 779, Société Française de Photographie (23 €)

Cet ouvrage offre au lecteur un regard éclairé sur les immeubles des banlieues françaises voués à la démolition, des constructions anciennes et usées mais chargées d'histoire. Une réflexion sur le rôle central de l'architecte dans le tissu social et sa responsabilité vis-à-vis de ses concitoyens.

www.sfp.photographie.com

Guide 2006 du ministère de la Culture : La formation continue des architectes

Publié par la Direction de l'architecture et du patrimoine
du ministère de la Culture et de la Communication

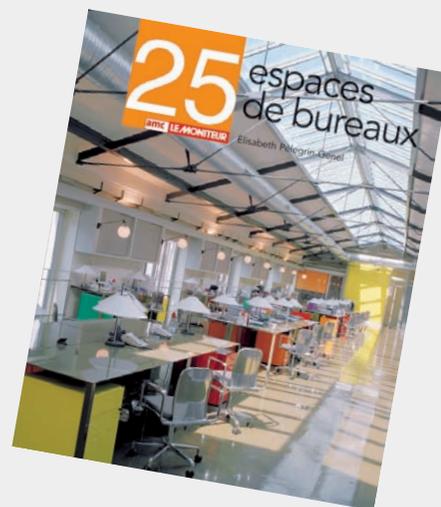
Ce livret sur la formation continue des architectes est disponible gratuitement auprès des Conseils régionaux de l'Ordre, ainsi que du ministère. Il recense les formations délivrées, aux niveaux national et régional, par les différents acteurs français : GEPA, associations, Ordre, écoles, CAUE, etc. Michel Rouleau, président de l'UNSFA, est un des signataires de la préface.

jean-pierre.courtiau@culture.gouv.fr



25 espaces de bureaux

Auteur : E. Pélegrin-Genel, aux éditions
Le Moniteur, 160 pages (45 €)



Ce livre présente 25 projets réalisés dans le monde. Ce panorama des tendances architecturales actuelles explore la diversité des espaces de travail qui ont considérablement évolué en un peu plus d'un siècle.

www.editionsdumoniteur.com

Suite de l'article paru dans *Passion Architecture* n°16 page 36

“L'architecture est étroitement liée à la vie des hommes”

• **Un groupe de travail international** “Architecture & Enfants” réfléchit et regroupe les actions dans divers pays dans le monde au sein de l'UIA (Union Internationale des Architectes), les dernières rencontres se sont déroulées à **Istanbul** du 2 au 8 juillet 2005, puis à Helsinki en octobre 2005.

En France, la représentante pour le groupe de travail “**Architecture et Enfant**” est **Ewa Struzynska**, - struzyns@club-internet.fr, Architecte, membre du CIAF (Commission Internationale des Architectes Français, membre de l'UIA), et présidente de la Commission Actions Educatives pour l'UNSFA.

Pour tous ceux qui souhaitent s'investir dans des actions éducatives dans les écoles, le groupe de travail “Architecture & Enfants” de l'UIA a produit un document téléchargeable : “**Les Directives Générales pour une éducation à l'environnement bâti**” : voir site : www.uiabee.riai.ie puis cliquer sur *useful information* en bas de la page, puis *Guidelines in french*.

Le site de l'Union Internationale des Architectes : www.uia-architectes.org

• **Voici un échantillon de sites intéressants où se trouvent des rubriques sur des actions d'éducation à l'environnement bâti pour les enfants ou des ateliers pédagogiques :**

- > <http://www.archireseau.culture.gouv.fr/luuk.php>
- > <http://www.fncaue.asso.fr/index.html>
- > <http://www.caue92.com/>
- > <http://www.ateliersvilles.com/>
- > <http://www.maisondebanlieue.asso.fr/>
- > <http://vivacites.free.fr/index.htm>
- > <http://www.archi.fr/IFA>
- > <http://www.arcenreve.com>
- > <http://www.cnac-gp.fr/>
- > <http://www.monum.fr>
- > <http://www.citephile.org>
- > <http://www.visaville.net>
- > <http://www.chaumont-jardins.com>

Ewa Struzynska

Architecte, présidente de la Commission actions éducatives à l'UNSFA